

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

---

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers Collègues, bonsoir à tous ceux que je n'ai pas salués personnellement. Je pense que tout le monde est en train d'arriver et je vous propose que nous entamions sans plus tarder notre séance. Je vais procéder à l'appel traditionnel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : absent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente

M. CHAUSI Serge : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : absente

M. CRUEGHE Thierry : absent

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Jeanine TEISSEBRE

M. DAIX Christian : absent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : absent, représenté par M. Philippe MAURS

Mme FLEURY Delphine : absente

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Pierre MATHONIER

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : absente, représentée par M. Daniel FABRE

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. JABIOL Michel : absent

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente

M. LAUBY Serge : présent  
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par M. Guy DELPUECH  
 Mme LOUBEYRE Nicole : absente, représentée par M. Christophe PESTRINAUX  
 M. MADAMOUR Patrick : absent  
 M. MARCASTEL Géraud : présent  
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par M. Michel ROUSSY  
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente  
 Mme MARTINS Angélique : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE  
 Mme MARTY Florence : présente  
 M. MATHONIER Pierre : présent  
 M. MAURÉ Roger : présent  
 Mme MAUREL Magali : absente  
 M. MAURS Philippe : présent  
 M. MOINS Jean-Antoine : présent  
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent  
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON  
 M. PAPON Daniel : présent  
 M. PESTRINAUX Christophe : présent  
 M. PICARD Jean-Pierre : présent  
 M. POULHES Christian : présent  
 M. PRADAL Gérard : présent  
 M. PRAX Jean-Louis : présent  
 M. RODIER Jean-François : présent  
 M. ROUME Jean-Pierre : présent  
 M. ROUSSY Michel : présent  
 Mme SOULA Anne : absente  
 Mme TEISSEDRE Jeanine : présente  
 M. TIBLE Bernard : présent  
 M. TOURLAN Jean-Luc : présent  
 Mme VALAT Denise : présente  
 M. VIDAL Jean-Louis : présent  
 M. VOLLET Thierry : présent

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des demandes de correction ? Non. Y a-t-il des interventions ? Non. Je peux donc le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Le premier point est traité.

Nous avons, comme vous l'avez vu, un nombre très important de délibérations, dont certaines qui revêtent une importance particulière compte tenu soit de leur nature, soit des montants engagés. Je vous propose que nous les entamions sans plus tarder pour ne pas nous pousser trop loin dans la nuit, et nous pourrions évoquer les sujets d'actualité au fur et à mesure des différentes délibérations si vous le souhaitez.

## **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES EN LISTE A**

Nous avons donc notre liasse habituelle issue de la ramette que vous avez eu le plaisir de recevoir chez vous correspondant aux délibérations du groupe A. Il y a une petite modification concernant la délibération que vous avez sur table, la n° 13. C'est vraiment le détail du détail, mais par souci de précision je vous l'indique : il y a, dans le tableau des cotisations d'assurance pour l'année 2019, simplement deux modifications : d'une part, l'avenant représente une évolution non pas de 10 %, mais de 5,70 %, et d'autre part, tout cela est associé à la mise en place d'une visite de risques dans le cadre des mesures éventuelles de prévention. Cette phrase-là n'était pas dans la délibération d'origine. Cela n'engage pas ni l'avenir, ni les finances de la Communauté d'Agglomération. Mais, enfin, si vous le souhaitez, nous pouvons la voter indépendamment des autres.

Sinon, y a-t-il sur les autres délibérations proposées dans le groupe A des demandes d'intervention ou d'individualisation d'une délibération particulière ? Oui. Monsieur, nous vous écoutons.

**M. RODIER.**- Merci, Monsieur le Président. Au regard de la teneur de cette délibération n°13, je souhaiterais ne pas prendre part au vote, s'il vous plaît. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien sûr. Est-ce que nous isolons cette délibération pour qu'il n'y ait pas de prise part au vote ? Oui bien considérons-nous, pour simplifier les choses, que votre remarque s'applique sur l'ensemble des délibérations du groupe A ?

**M. RODIER.**- Je ne prends pas part au vote uniquement sur la délibération n° 13, mais on peut la globaliser, cela ne me pose pas de problème.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous individualisons le vote sur la délibération n° 13.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Une personne ne prend pas part au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité des votants.

Sur l'ensemble des autres délibérations de la liasse A, s'il n'y a pas d'autres remarques, je mets l'ensemble des délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

L'ensemble des autres délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES – DOB PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020, DU RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BILAN 2019 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CABA**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

(Présentation de documents sur écran)

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons passer tout de suite au cœur de notre ordre du jour avec les principales délibérations, la première étant, comme traditionnellement à cette période, le débat d'orientations budgétaires. Vous avez un power-point qui va vous en présenter les principaux points.

Je vais essayer de ne pas être trop long et de ne pas rentrer dans les détails d'un débat qui est l'ouverture d'une année de transition. C'est une année où il va y avoir des élections et des changements d'équipes, et donc les chiffres que je vais vous donner sont la projection des chiffres de l'année précédente. Dans les projets d'investissement que vous verrez, toutes les choses ont été arrêtées par le Bureau Communautaire bien évidemment. La plupart ont été déjà évoquées en Conseil Communautaire ; et puis, nous pourrions apporter toutes les précisions que vous pouvez souhaiter les uns et les autres.

Je propose que nous déroulions à l'aide de Sandra le power-point qui nous présente l'ensemble des documents avec, traditionnellement, des éléments généraux d'analyse sur l'état économique du pays avec les deux chiffres habituels :

- l'inflation qui est d'une stabilité remarquable
- et la croissance qui s'est établie à 1,3 % en 2019 et qui est envisagée à 1,4 % en 2020.

Le taux de chômage est aussi rappelé avec le Cantal qui est en dessous des moyennes régionale et française, et l'arrondissement d'Aurillac est également en dessous de ce 5 % puisque je crois que nous sommes à 4,8 % au niveau de l'arrondissement. C'est un chiffre qui, comme d'habitude, nous satisfait et nous pose problème, nous satisfait parce que cela veut dire qu'il y a peu de gens qui sont sur le bord du chemin de l'emploi, mais qui peut nous inquiéter compte tenu des besoins de recrutement dans nos entreprises dans une période où les carnets de commandes sont pleins. Ce sont des centaines de milliers d'euros qui sont ou qui vont être mis sur les marchés publics ou privés puisqu'il y a beaucoup de chantiers privés qui arrivent également, et nous ne pouvons que souhaiter que les Cantaliens et les habitants du Bassin d'Aurillac qui sont au chômage puissent entrer dans les postes qui sont ouverts aujourd'hui. Je crois que, pour cela, il faut malgré tout s'organiser un minimum ; il faut s'organiser pour que les entreprises fassent des fiches de postes suffisamment précises pour que les gens puissent répondre, s'organiser aussi pour que, pour les gens qui sont un peu loin de l'emploi, l'on puisse très rapidement faire des formations adaptées aux besoins des entreprises concernées. Tout cela demande un peu de liant et de réactivité ; c'est ce que nous nous efforçons de faire, en tout cas ce que j'essaie de faire avec nos partenaires, que ce soient les partenaires économiques ou les autres collectivités, de façon à être au rendez-vous. Je pense que les 24 mois qui sont devant nous sont majeurs pour l'économie cantalienne. Si nous arrivons à relever ce challenge, si les entreprises locales arrivent à répondre à ces marchés dans de bonnes conditions, en sachant que les conditions sont souvent le prix et le délai bien évidemment, en tout cas nous avons de belles perspectives à condition que les choses se mettent en place suffisamment tôt et dans de bonnes conditions. Le nombre d'entreprises et le nombre d'habitants sur la Communauté d'Agglomération, cela, c'est quelque chose qui est connu également.

La stratégie financière globale, elle est redite parce qu'elle a une qualité, c'est qu'elle est constante. Nous n'allons donc pas faire de scoop cette année. Dans cette stratégie, vous avez :

- la maîtrise de nos charges et de l'endettement
- une stabilité de la pression fiscale
- et le maintien d'un haut niveau d'investissement.

Nous allons regarder ces trois thématiques-là.

Sur cet histogramme, nous sommes en consolidé avec l'ensemble des budgets, en recettes et en dépenses, et vous constatez que l'autofinancement a été à hauteur de 8 M€. Ce n'est pas noté, mais c'est le graphe de droite qui montre l'autofinancement consolidé, avec principalement la contribution du Budget Principal. Nous sommes sur une légère baisse cette année, mais c'est lié aux investissements que nous avons réalisés. Il n'y a donc pas d'alerte sur ce point-là.

En ce qui concerne la gestion de notre dette, nous sommes à un taux moyen affiché de 1,76 %. Nous étions à 2,09 % l'an passé. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt aujourd'hui, cela nous permet d'avoir une dette qui est écrasée, avec une capacité de désendettement qui est à 4,7 années, qui est donc tout à fait solide. Pour ne pas vous inquiéter sur le + 500 % de l'Aéroport, parce que ces pourcentages sont toujours très angoissants, je précise qu'il n'y avait pas d'emprunt, nous avons acheté le camion et c'est l'emprunt pour le camion de pompiers tout simplement qui fait ce taux astronomique. Sinon, nous sommes sur une variation classique.

Nous avons au 31/12/2019 un capital restant dû qui s'affiche à hauteur de 38 715 000 €.

Un zoom habituel désormais sur la contractualisation et nos partenariats.

Pour la contractualisation, nous remettons les chiffres globaux qui, pour certains, vont être détaillés aujourd'hui, je pense en particulier au PEI et au NPNRU puisque ces deux points font l'objet d'une délibération spécifique. Nous avons aussi Esban II qui nous a occupés dernièrement avec une réunion de concertation sur la commune d'Ytrac, ainsi que Souleyrie qui nous occupe ces jours-ci puisque nous en sommes à la mise au point des marchés de façon définitive et sur la phase de discussion avec les entreprises. Aujourd'hui, nous sommes dans l'épure du budget global – ce qui est bien – sur des opérations avec ces montants-là.

Le partenariat territorial, c'est quelque chose que nous avons mis en avant l'an passé de façon un peu symbolique. Sur le slide suivant, vous verrez que les symboles se traduisent par de plus en plus d'éléments concrets.

Au niveau de l'aménagement du territoire, on peut dire que c'est le champ du Schéma de Cohérence Territoriale, de notre SCoT.

Mais au-delà, bien des sujets sont traités en mutualisation ou en partenariat, on utilise les mots que l'on souhaite.

Nous avons les mobilités douces et le développement touristique où nous avons un partenariat en particulier avec La Châtaigneraie Cantalienne. Nous le verrons dans les présentations.

Pour ce qui est de l'urbanisme, qui est un sujet qui nous a particulièrement occupés, nous avons une délibération sur ce sujet aujourd'hui pour ce qui est du PLUi, mais il y a toutes les dimensions de SCoT et des SCoT voisins sur lesquels nous avons des avis à donner.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, vous le verrez aussi, il y a la convention avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial et le Contrat de Transition Écologique, ce sont deux sujets très importants sur lesquels nous travaillons beaucoup dans cette période avec la Châtaigneraie Cantalienne ainsi qu'avec Cère et Goul en Carladès qui a choisi de se joindre à nous puisque cet EPCI n'avait pas d'obligations sur le Plan Climat. Nous sommes donc bien tous les trois, avec la Châtaigneraie Cantalienne en leader sur ce sujet-là et en support administratif, en phase de rédaction des fiches et de diagnostic ; nous avons dépassé la phase « diagnostic », nous sommes dans la phase d'arrêt des points stratégiques que nous voulons couvrir, et nous allons arriver à des fiches-actions. Tout cela se fera dans les mois qui viennent pour des décisions qui reviendront à nos successeurs de façon plus formelle.

La GEMAPI, qui est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, c'est une nouvelle compétence que nous avons aussi choisi de traiter en entente. Il y a une convention qui est signée, qui permet de participer au cofinancement de deux postes : un poste de technicien et un poste d'animateur qui sont subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le FEDER, les 20 % restants sont financés au prorata par nos trois Intercommunalités puisque la GEMAPI touche pour nous la Cère amont.

Le travail est engagé. C'est un travail très long. Il est prévu un diagnostic qui va durer plus d'un an pour faire l'inventaire très précis de l'ensemble des cours d'eau de la Cère et de ses affluents jusqu'au chevelu du réseau.

Pour ce qui est de l'environnement, de la gestion des déchets et du réemploi, c'est un dossier qui est devant nous aussi, nous le verrons dans les perspectives budgétaires, avec de grandes évolutions inquiétantes en termes économiques. Il y a un enjeu environnemental, mais il y a aussi un enjeu économique très fort qu'il faudra que nous arrivions à résoudre, non pas, là, dans les trois mois qui viennent, mais ce sera sur la table de nos successeurs. Voilà pour ce qui est des partenariats.

Un zoom rapide sur le Budget Principal et ses grands chiffres, notamment le panier fiscal qui est stable en termes de répartition entre ménages et entreprises. Vous voyez que l'impôt sur les ménages avec la TH et la Taxe sur le Foncier Non Bâti représente 48,9 % des ressources fiscales de la CABA, les entreprises en représentant 51,1 %. C'est un équilibre qui reste quasiment constant.

Sur nos recettes, là aussi, toutes choses étant égales par ailleurs, vous avez la stabilité des taux qui est la même depuis 2014. Ce n'est pas une nouveauté, c'est une constante. Ce tableau ne sera peut-être pas sous cette forme-là l'année prochaine puisque la TH qui va passer d'une phase de dégrèvement à une phase de compensation fera que les choses seront sans doute écrites différemment. Nous verrons comment les choses se passent. L'engagement de l'Etat est une compensation à l'euro. Lorsque nous sommes en dégrèvement, il n'y a pas de risque, ce sera effectivement une compensation à l'euro. C'est lorsque nous passons en compensation que les questions de raboutage progressif peuvent se poser. Il faut que nous restions toujours attentifs à ces dispositifs.

Un point sur les ressources globales.

Nous avons une légère hausse des recettes, mais avec des évolutions différenciées.

Nous avons une Dotation Globale de Fonctionnement qui est toujours en légère baisse, notamment sur la part « compensation », pas sur la part « intercommunalité », mais c'est une érosion régulière, vous le verrez dans le tableau.

Pour ce qui est du FPIC qui est la péréquation horizontale entre les collectivités, il est stabilisé. Il n'a pas augmenté, mais il n'a pas diminué. Vous savez que nous sommes toujours attentifs à ce que les grosses collectivités qui sont contributrices ne gagnent pas le combat sur le fait qu'elles trouvent qu'on leur ponctionne beaucoup d'argent au bénéfice des collectivités les plus pauvres comme la nôtre.

Vous avez, sous forme de graphe, la prévision du produit fiscal pour 2020 qui donne un produit fiscal équivalent à celui de 2019.

La part de la TH est dégrévée, mais elle est compensée – les deux mots n'ont pas le même sens – par l'Etat sur l'année 2020. Je passe vite là-dessus. Vous m'arrêtez, si vous le souhaitez.

Pour ce qui est de la TASCOM et de la CFE, nous notons une stabilité, après la progression qui a été liée au travail d'évaluation des bases que nous avons réalisé sur l'ensemble du département et sur l'ensemble du territoire puisque chaque département a été revisité avec une commission d'élus qui nous a occupés largement, les uns et les autres, avec une grosse difficulté à travailler puisque les Services Fiscaux n'ont pas la possibilité de simuler les décisions que nous prenons et que nous avons prises ; cela nous a valu quelques incohérences, et il a fallu corriger tout cela pour ne pas faire – ce qui était un comble – que le résultat soit l'inverse de notre volonté entre l'aide sur la fiscalisation des grandes surfaces et la fiscalisation des commerces de centre ville notamment. Tout cela a été repris, mais c'est un exercice qui est un peu délicat.

Là, vous avez ce que je vous indiquais sur les dotations. Concernant la dotation de compensation, cela s'écrête chaque année avec 3,69 M€ en 2019, 3,77 M€ en 2018 et 3,85 M€ en 2017. En revanche, les autres dotations restent stables.

Un zoom rapide sur le fonctionnement. Dans le DOB, nous sommes traditionnellement plus sur l'inventaire des gros postes d'investissement, nous parlons peu du fonctionnement. Néanmoins, nous restons vigilants – c'est pour vous rassurer si vous étiez inquiets – en termes de dépenses de charges courantes.

Nous pouvons faire un zoom spécifique cette année. La masse salariale est en augmentation en raison de plusieurs effets : l'effet RISEEP pour lequel nous aurons une délibération tout à l'heure, les évolutions d'effectifs liées à la GEMAPI que j'évoquais tout à l'heure ; je pourrais évoquer aussi des emplois qui ont été internalisés sur la CABA, notamment les emplois du SMOCE, et il y a peut-être l'année pleine sur les effets des emplois d'OXYPLUS également, qui sont des charges supplémentaires, mais nous avons des atténuations de dépenses d'autre part puisqu'il y a des subventions en plus ou des cotisations qui diminuent ; cela peut être une charge sur le chapitre 012 relatif aux charges salariales, mais au bout du compte c'est plutôt une économie dans un certain nombre de cas. Je ne vous parle pas du RIFSEEP ; le RIFSEEP, c'est clairement une augmentation. Les autres éléments correspondent effectivement à une augmentation sur le chapitre des charges salariales, mais au cumul, c'est neutre ; ce qui est plutôt une bonne opération puisque cela veut dire que ce sont des agents qui sont maintenant dans le giron de la Communauté d'Agglomération et qui peuvent, pour notre compte, faire l'ensemble des opérations. A noter d'ailleurs que, pour un certain nombre de ces gens-là, il y a un accord avec les trois intercommunalités aussi pour que les actions puissent être faites pour leur compte avec des modalités qui sont parfaitement calées entre nous.

Voilà ce que je voulais préciser sur le fonctionnement, sur lequel je passe rapidement.

J'arrive au Budget Principal en termes d'investissement, avec notre objectif régulier que nous tenons, c'est 3 M€ d'épargne brute que nous arrivons à maintenir chaque année, qui nous permet effectivement d'avoir une capacité d'investissement. C'est un peu le choix historique de la Communauté d'Agglomération d'être très contrainte en termes de fonctionnement ; ce qui nous entraîne un certain nombre de difficultés de fonctionnement et de handicaps, mais au bénéfice d'investissements structurants qui peuvent avoir un effet de levier, que ce soit en termes d'économie ou en termes d'aménagement du territoire.

Je vous propose que nous balayions rapidement les différentes illustrations du programme d'investissement de l'année 2020.

Nous participerons comme nous le faisons chaque année aux grands événements, que ce soit le Festival de Théâtre de rue ou l'UTPMA, qui sont les deux grosses manifestations que nous aidons.

Le Centre de séjours de Lascelles va bénéficier d'un mur d'escalade.

Nous sommes en phase d'étude – puisqu'aucune décision n'a été prise à ce jour par le Bureau – d'une extension et d'une reconfiguration de la performance énergétique du boulodrome qui a été réalisé à une époque où ces questions n'étaient pas d'actualité. Aujourd'hui, c'est un vrai sujet. Il y a quelques désordres de toiture et d'enveloppe qu'il faut traiter. Tout cela va s'intégrer dans le projet que nous avons évoqué en Bureau qui est l'aménagement de l'ensemble du site devant l'aérogare, c'est-à-dire le bâtiment pour les pompiers, l'aéroclub, le restaurant, les accès à la route nationale, l'ensemble de ces questions-là qui sont posées et qui nécessitent d'avoir un plan d'aménagement global pour réaliser au fur et à mesure que nous le déciderons les différents travaux de parking et de bâtiment qui sont, pour certains, obligatoires et pour d'autres nécessaires parce que les choses commencent à être un peu vétustes dans un certain nombre de bâtiments là-haut.

Pour l'instant, nous allons travailler sur l'étude pour l'extension du boudrome.

Ensuite, vous avez quelques slides sur le tourisme. Je vais peut-être demander à Xavier, qui m'a gentiment fait cette proposition, de nous illustrer avec ses mots les différentes propositions qui sont là, et qui sont, pour certaines, des décisions actées par le Bureau Communautaire et qui rentreront dans le budget. Xavier, si tu veux bien rapidement nous dire quelques mots sur chacune pour l'information des conseillers qui ne connaissent pas tous ces dossiers, je te laisse la parole.

**M. DALL'AGNOL.**- Là, ce que vous voyez à l'écran, c'est une promenade que nous envisageons autour du golf de Vézac. C'est sur le même principe que le parcours « son et lumière » du Puech des Ouilhes. C'est un produit touristique apaisant, vais-je dire, de fin de journée. Nous proposons une déambulation musicale. Le principe, ce sont les fameuses silhouettes que vous aviez vues à une époque, qui se découvrent depuis un certain point de vue et qui vont enclencher un son et lumière à chaque passage. Le premier thème qui sera abordé, c'est le thème de l'Europe avec l'hymne européen, *l'Hymne à la Joie*, qui sera décliné sur différents instruments. Voilà le principe.

Nous voulons aménager un Belvédère au dessus du Lac des Graves ; cette vue est prise du haut de la Via Ferrata. Cela permettra à tout le monde d'aller voir quel est le point de vue depuis le sommet de ce rocher. L'idée, c'est de créer un point d'intérêt sur le parcours de la route d'Artagnan et des déplacements doux sur la vallée de la Jordanne. Nous proposons de mettre en valeur un point de vue au sommet de ce rocher qui surplombe le lac et qui permettra de voir les grimpeurs jusqu'à leur arrivée. Ce sera légèrement surplombant. Cette petite promenade sera accessible depuis Velzic et depuis Le Cayla ; cela prendra au minimum un quart d'heure de marche sans difficulté depuis Le Cayla ; ou bien, depuis Velzic, cela représentera à peu près trois-quarts d'heure de marche à pied.

En ce qui concerne le Puech des Ouilhes, nous allons poursuivre les aménagements. Dans le concept de marathon du tour du lac, nous allons travailler sur notre territoire depuis le Puech des Ouilhes vers l'ancien site du Diamant Vert ; cela, c'est quelque chose que nous allons réaliser. De l'autre côté, nous allons entreprendre les études pour aller vers le viaduc SNCF ; pour le moment, les démarches sont bien enclenchées puisque nous avons l'autorisation de travailler sur le projet, et nous allons voir ensuite si nous arriverions à passer dans la structure métallique du viaduc ; ce qui serait une très belle chose.

Au niveau du Rocher de Carlat, nous allons continuer l'aventure. Cette année, plusieurs choses ont été faites, en particulier la fiabilisation du 3D qui a toujours donné un gros taux de satisfaction, et puis le téléchargement de l'application 2D. Pour l'année prochaine, nous nous lançons sur un enrichissement du produit avec des personnages à l'intérieur ; les essais sont probants, et donc normalement cela devrait bien se passer.

Un petit mot, parce qu'on finit par s'y perdre, dans ce domaine du déplacement doux et de cette route d'Artagnan. Nous avons lancé plusieurs études. Il faut éclaircir les choses. La première étude est portée par le CPIE et consiste à faire l'inventaire de tous les chemins publics balisés sur notre territoire. Lorsque nous aurons la totalité de ce qui est utilisable, nous serons amenés à faire des choix politiques sur le fait de relier tel et tel bourg et voir si cela se fait pour les résidents ou pour les touristes, nous devons nous interroger pour savoir si nous avons besoin d'une voie verte, d'une vélo-route, d'un sentier, d'une route partagée, d'une piste cyclable ou d'une piste équestre. Dans un troisième temps, nous serons amenés à arbitrer les choix en fonction de notre capacité financière et de nos priorités. Il convient de faire attention parce que les différentes collectivités qui sont engagées dans ce projet n'avancent pas à la même vitesse parce qu'il y en a qui ont défini quels étaient leurs objectifs, alors que, nous, nous en sommes vraiment à faire le point et à, ensuite, prendre la

position politique là-dessus. La route d'Artagnan, c'est un très beau projet européen qui a eu du mal à démarrer. Nous sommes bien intégrés au niveau international sur cette route de d'Artagnan. Pour éviter tout conflit, nous partons du territoire de la Châtaigneraie et nous allons remonter jusqu'à Lascelles, et à Lascelles il y aura deux directions : une vers le Nord pour relier le Puy-de-Dôme par Salers et une par la droite qui partira sur le Puy-Mary pour passer par la Haute-Loire. Nous n'allons surtout pas nous mêler de nos successeurs là-dessus. Le tout, c'est que cela avance.

Enfin, nous avons la Station de Pleine Nature de Mandailles qui a donné satisfaction, qui a été très occupée cette année aussi bien au niveau de la halle que du bâtiment d'accueil. Ne perdons pas de vue l'idée de cet aménagement, c'était une séparation des flux avec d'un côté les piétons et de l'autre les automobilistes. Nous avons bien créé deux chemins indépendants. Pour cela, il faut encore créer une passerelle de telle manière que la poche de stationnement qui sera au-delà de Mandailles puisse être raccordée au centre bourg pour les piétons. C'est donc un exemple de ce que nous pouvons faire si nous voulons bien nous donner les moyens de séparer les voies de circulation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Xavier. C'est la dernière phase du projet global de station pleine nature, qui est marquée par cette passerelle.

Ensuite, nous passons au développement économique avec, comme premier point, ce que j'évoquais tout à l'heure en avance de phase, c'est l'étude d'aménagement des abords et pour la construction d'un bâtiment pompiers/associations au niveau de l'aéroport. L'étude est en cours, elle est même élargie à l'ensemble des voies douces qui intègrent d'ailleurs les sorties de la RN et les accès d'Arpajon, Ytrac ou Aurillac sur la RN et les voies douces qui peuvent irriguer le secteur. C'est pour cela que, comme le dit Xavier DALL'AGNOL, tout cela est très compliqué pour démêler tous les sentiers qui sont à créer autour de cette partie-là.

Nous avons un deuxième sujet à traiter sur l'aéroport. Vous avez un visuel qui vous montre la rénovation thermique et l'agrandissement de l'aérogare. Nous avons quelques difficultés là que subit Gérard PRADAL avec sa commission d'appel d'offres. Nous avons eu un premier appel d'offres qui a été infructueux pour un certain nombre de lots et très au-delà des bordereaux de prix, plus de 20 % au global. Cela nous a amenés à reconsidérer le marché. Le marché initial était prévu avec des travaux en site occupé, et donc avec un certain nombre de phases ; ce qui, à l'analyse de ce que nous ont dit les entreprises en particulier, entraînait des surcoûts très importants parce qu'il fallait à chaque fois rendre l'ensemble du site opérationnel et rallongeait dans les délais. Compte tenu de cet aspect-là, nous avons annulé carrément le marché et nous avons pris une autre décision, à savoir de fermer intégralement l'aérogare, de construire à côté avec des algécos une aérogare provisoire, de sortir le bâtiment de la contrainte de la plate-forme aéroportuaire puisque cela devient un bâtiment comme un autre, et cela permet d'enlever cette notion de phasage et donc d'avoir des opérations plus rationnelles en termes de travaux avec un point spécifique pour la tour parce que ce qui est compliqué, c'est la tour, étant donné que c'est la tour qui fait que les avions peuvent atterrir ou pas au-delà de l'aspect « voyageurs ». La tour serait à part. Mais, malgré cela, l'ouverture des plis ne nous a pas donné beaucoup plus de satisfaction puisque, si j'ai bien compris ce que m'a dit Gérard PRADAL, nous sommes toujours à un niveau élevé en termes de prix, et il y a toujours des lots qui n'ont pas d'attributaires.

**M. PRADAL.**- Le lot « couverture » n'est pas encore couvert.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce qui est un gros défaut pour ce lot...

**M. PRADAL.-** C'est très compliqué ; alors les entreprises ne se battent pas non plus. Et puis, nous sommes dans une période où les entreprises ont une surcharge au niveau de leur carnet de commandes. Par ailleurs, ce n'est pas n'importe quel artisan couvreur qui peut venir faire ce genre de travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Et nous avons un butoir d'attribution de subventions qui nous inquiète un peu, si nous ne respectons pas les délais. Nous sommes éligibles à une subvention au titre du TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissante Verte), et si nous dépassons une date que Nathalie me rappelle régulièrement pour me faire souffrir, nous risquons de perdre la subvention. Il faut donc vraiment que nous sortions de ce guêpier au moins en démarrant les travaux ; nous aurons ainsi toujours l'explication que notre volonté n'est pas en cause. C'est vraiment la structure du marché qui fait que nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique.

Nous continuons sur les opérations que nous assumons sur l'aéroport qui, décidément, nous occupe beaucoup, avec l'étude pour la mise aux normes de la rampe d'approche, sachant que cet aéroport, c'est un dossier permanent de réglementations, de mises aux normes, qui occupe largement l'ensemble des services et le Directeur Général des Services en particulier. Nous sommes vraiment dans la difficulté par rapport à d'autres plates-formes aéroportuaires parce que nous n'avons pas, nous, un trafic qui permet d'avoir un staff administratif pour répondre à toutes les demandes d'autocontrôle de la DGAC, à toute la réglementation qui, en général, est en anglais et fait à peu près une cinquantaine ou une centaine de pages à chaque fois. Nous avons vraiment des effets de seuil que nous essayons de compenser au mieux que nous le pouvons. Je vous rassure, la sécurité n'est jamais mise en cause, mais c'est une surcharge de travail très importante et un peu disproportionnée, et nous sommes bien obligés de l'assumer.

Nous aurons, en 2020, le maintien de l'accueil d'événementiels à caractère économique. Nous vous avons mis des Aubracs sur la photo parce que l'an dernier, c'étaient des Salers qui étaient à l'honneur, en lien avec le Salon de l'Habitat. En 2020, nous allons reconduire le Salon de l'Habitat, mais le Concours Aubrac qui sera un concours départemental, sous l'égide de Charly DELAMAIDE, ne se déroulera pas en même temps que le Salon de l'Habitat parce que cela crée un certain nombre de contraintes sur le site. Par ailleurs, nous le localisons sur l'aire événementielle qui est un lieu qui est adapté à ce genre de manifestation, et nous nous disons que ce serait une bonne idée d'avoir peut-être chaque année, sur l'aire événementielle, un événement économique agricole, puisque nous sommes au cœur d'un territoire agricole et que cela aurait du sens d'avoir un rendez-vous annuel à imaginer avec la profession et l'ensemble des acteurs sur ce site-là.

Si nous continuons sur le développement économique, nous avons un dossier qui est devant nous, qui est la concertation que j'évoquais tout à l'heure avec le plan de principe – qui n'est qu'un plan de principe – de la ZAC d'Esban II. Ce plan a vocation à pouvoir instruire un dossier de Zone d'Aménagement Concerté. Ce plan est indispensable pour calculer notamment les études d'impacts. Je vous rappelle que, là, vous avez 40 hectares d'acquisitions foncières par la Communauté d'Agglomération pour simplement 20 hectares à commercialiser. Tout cela sera donc très vert avec des parties de zones humides qui seront conservées et réaménagées. Nous lançons l'ensemble des études, et donc tout cela va avancer à la marche des dossiers administratifs. Ce qu'il est important de savoir par rapport à Esban I, c'est que nous n'allons pas faire la même chose ; c'est-à-dire que sur Esban I, nous avons traité l'ensemble des plates-formes, nous avons tout décaissé, ce qui a donné l'impression pendant longtemps de terrains vagues ou de terrains qui étaient à l'abandon ; là, nous le ferons à l'avancement, plate-forme par plate-forme, sauf pour ce qui est des infrastructures évidemment qui seront faites de façon rationnelle, mais nous n'aurons pas cette impression de vide ; nous sommes dans de la réserve foncière et donc le remplissage

va se faire au fil des années. Il était donc préférable de garder un caractère naturel à toutes les parties qui ne seront pas commercialisées d'entrée.

Vous devinez qu'il y a des grandes et des petites parcelles, mais que tout cela reste encore évidemment à préciser.

Deuxième élément sur les zones d'activités : la Sablière. Là, nous sommes en fin d'intervention. Nous vous avons mis à l'écran la photo d'actualité. Pour ceux qui ne les auraient pas vus, voici les travaux de la Sablière où on commence à deviner comment les choses prennent forme, mais c'est la fin de l'opération pour nous puisqu'il n'y avait plus qu'un lot de VRD. Le reste, le gros de l'investissement, pour 99 % de l'investissement, est assumé par les promoteurs et les futurs propriétaires des différents espaces. Pour votre information, le premier dossier qui sort sera le dossier d'entrée de zone, qui est un Mc Do, dont le permis de construire a été déposé et dont l'ouverture, d'après le propriétaire, est souhaitée pour lui avant la fin 2020.

L'ensemble du site devrait être ouvert – c'est l'objectif des promoteurs et des commerçants qui sont sur le site – en avril 2021.

Je continue sur nos actions au titre du développement économique avec des travaux de gros entretien sur le Prisme et le Centre de Congrès, que nous avons notés parce qu'il faut penser à maintenir nos équipements et à chaque fois, ce sont des coûts importants.

Pour mémoire, nous avons remis – puisque nous payons cela un peu à l'avancement – notre million d'euros sur la RN 122.

Nous passons à nos actions dans le domaine de la politique de l'aménagement urbain et du logement.

En ce qui concerne notre engagement dans l'opération NPNRU Marmiers, je passe parce qu'il y a une délibération là-dessus.

Pour ce qui est du Pôle d'Échange Intermodal, je ne détaille pas cette opération parce que nous examinerons également tout à l'heure une délibération sur ce point.

Nous intervenons au niveau de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. C'est quelque chose de régulier sur lequel nous aurons à revenir, notamment dans le cadre du Contrat de Transition Écologique et du Plan Climat puisque le diagnostic, qu'il faudra que nous présentions d'ailleurs un jour où l'ordre du jour du Conseil sera peut-être plus restreint, les analyses laissant apparaître que, pour ce qui est des enjeux en termes d'économie d'énergie et de lutte contre les gaz à effet de serre, tout cela se passe pour 45 % sur ce que l'on appelle le résidentiel, c'est-à-dire tous les bâtiments. Ce sont les bâtiments qui sont les plus consommateurs parce qu'ils ne sont pas isolés de façon satisfaisante. Ce qu'on nous indique, c'est que nos OPAH sont très bénéfiques, et nous sommes encore en train de surconsommer sur notre opération programmée, sur l'OPAH et sur l'OPAH-RU, mais les dossiers que nous aidons sont des « petits dossiers », c'est-à-dire que c'est l'aménagement de la salle de bains, c'est le changement de la chaudière ; ce ne sont pas des dossiers qui prennent l'ensemble de l'enveloppe et qui correspondent à des opérations qui permettent de protéger le bâtiment de l'extérieur. Souvent, c'est un logement dans une copropriété par exemple ; nous ne traitons pas la copropriété dans son ensemble. Nous avons sans doute là un certain nombre de progrès à faire. Nous avons dit que nous étions parfaitement disposés à le faire et que, si nous voulions être concrets et réalistes, cela peut être la priorité n° 1 de notre contrat, sachant que nos finances sont ce qu'elles sont et que nous avons besoin d'être accompagnés, et les propriétaires ou les occupants auront aussi besoin d'un soutien financier supplémentaire pour rentrer pleinement dans ces dispositifs. C'est un sujet qui reste à traiter devant nous.

En ce qui concerne le PLUi-H, nous y reviendrons tout à l'heure.

Un zoom sur un dossier qui concerne également l'aménagement urbain. Nous l'avons évoqué en Bureau, je ne sais pas si nous l'avons évoqué en Conseil. Je veux parler des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du bâtiment à côté, dénommé immeuble de la Paix, qui était au-dessus des parkings qui ont brûlé. Nous avons évoqué ici précédemment le fait que nous allions prioritairement procéder à la rénovation du bâtiment où nous sommes, mais compte tenu des événements, plutôt que de rénover celui-ci, l'autre étant fermé aujourd'hui, nous trouvons plus intelligent d'inverser les priorités et de traiter les trois niveaux du bâtiment administratif de l'immeuble de la Paix.

Nous ne traitons que la partie hors casquette qui héberge à la fois l'accueil, Pôle Emploi et la Mission Locale, que vous voyez là, parce que nous attendons de voir les évolutions immobilières sur le quartier pour prendre une décision entre la SEBA 15, la Ville d'Aurillac et la CABA en fonction des mouvements qui se dessinent sur la Cité Administrative. Nous aurons donc sans doute l'occasion d'en reparler.

Le dernier sujet qui concerne l'aménagement urbain et le logement, c'est l'extension des bureaux et du magasin du CTC puisque c'est quelque chose qui est nécessaire compte tenu de l'ampleur progressive que prennent nos services techniques avec les conventions que nous passons, par exemple, avec nos amis de Cère-et-Goul. Les locaux d'embauche ne sont pas forcément à la hauteur, et l'extension des bureaux, cela peut permettre des opérations « tiroir » pour la prise d'embauche correcte de nos agents.

Le dossier suivant qui est, lui, d'actualité également, c'est la méthanisation puisque nous avons deux sujets, je vous le rappelle.

Il y a un méthaniseur qui est embarqué dans le projet de notre station d'épuration de Souleyrie et nous avons là un méthaniseur agricole, et celui-ci fait l'objet d'une étude particulière avec la mise en place du cadre juridique que nous sommes en train de monter avec nos partenaires, notamment les agriculteurs. C'est un sujet – nous étions encore en réunion ce matin à l'Agence sur ce sujet – qui croise la mise en place localement d'une borne GNC (Gaz Naturel Compressé) qui permettrait de mettre un point sur le trou qui existe aujourd'hui dans le Massif-Central et en Auvergne, sur Aurillac pour avoir une borne qui permettrait aux transporteurs, aux professionnels et aux collectivités de bénéficier de ce type de carburant, puisque tous les véhicules seraient éligibles à une aide de la Région et de l'ADEME pour acheter des véhicules qui permettent de fonctionner au gaz et a priori au biogaz si nos méthaniseurs – ce qui est prévu – permettent d'insérer notre gaz dans le réseau. Cette aide-là permettrait de développer une station au bénéfice de l'ensemble de professionnels, et avec évidemment une vertu environnementale puisque la qualité de biogaz fait que ce serait du gaz décarboné à terme.

C'est un dossier qui va faire l'objet d'une étude avec un partenaire privé. Nous avons cela aussi dans les fiches du Contrat de Territoire et dans les fiches de Territoire d'Industrie. Nous avons donc bon espoir d'aboutir dans quelques mois à une décision d'y aller ou pas en fonction des équilibres financiers qui pourront être trouvés. En tout cas, nous allons tout faire pour sur ce dossier.

Au titre de l'environnement, nous avons aussi un projet de création d'une mare pédagogique sur la Plantelière. Si vous voyez la photo, cela surprend un peu. Ce n'est pas une mare avec des petits aménagements ; c'est un investissement de 150 000 €. Ce projet a fait l'objet, lui aussi, d'un subventionnement par Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cela fait partie des deux dossiers qui restent à traiter à ce titre avec celui de l'aérogare.

Nous pouvons faire un zoom maintenant sur nos différents budgets.

Sur l'eau et sur l'assainissement, au niveau de la consommation d'eau, nous sommes à 3 millions de m<sup>3</sup> globalement. Il y a des petites variations, mais je pense que ce qu'il faut retenir, c'est le chiffre global.

Nous avons sur ces budgets des charges fixes importantes et peu compressibles.

Nous allons vous faire une proposition pour 2020 d'augmentation du tarif de l'eau de 2,05 % et du tarif de l'assainissement de 2,79 %. Pour vous donner une indication, c'est très difficile parce qu'il faut le pondérer avec l'abonnement, cela nous donnerait, pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer, 2,23 € pour l'eau non assainie et 4,59 € pour l'eau assainie.

Je vous rappelle que ces budgets doivent être équilibrés par les usagers et non pas par les contribuables. C'est donc ce prix de l'eau qui fait l'équilibre du budget et qui nous oblige à être très sérieux et très responsables dans les investissements que nous faisons, mais qui sont indispensables si nous voulons garder une qualité de desserte.

Dans le programme des travaux au titre de l'eau, que je vais vous présenter rapidement, nous avons la régularisation toujours d'actualité des périmètres de captage.

Nous allons devoir reprendre une chambre importante à Velzic ; ce sont ces gros systèmes de canalisations que vous voyez là, qui sont à retravailler.

Nous allons procéder à la rénovation du château d'eau de Coissy.

Nous allons acquérir un véhicule pour nettoyer les châteaux d'eau.

Nous ferons en 2020 des travaux sur un certain nombre de communes (Aurillac, Velzic, Saint-Paul-des Landes, Jussac).

Pour ce qui est de l'assainissement, comme je le dis régulièrement, nous avons la plus grosse et la plus petite des stations d'épuration. Là, vous avez à l'écran le système de Souleyrie avec le schéma de principe de ce qui sera réalisé. A côté, vous avez le système d'assainissement du bourg de Mandailles où nous allons travailler sur la station ; c'est en cours de calage.

Nous allons procéder à la mise aux normes du système d'assainissement de Vézac. Sur Vézac, pour information, nous avons été contactés par l'association du golf puisqu'il y a désormais des techniques qui permettent de réutiliser les eaux de station d'épuration pour arroser les golfs sans que ce soit une consommation d'eau potable ; ce qui est toujours très délicat, surtout avec les périodes que nous connaissons désormais l'été.

Voilà ce que je pouvais dire sur les opérations que nous envisageons sur l'assainissement.

Le Traitement des déchets ménagers, c'est le sujet qui nous inquiète le plus puisque nous avons une dégradation de la situation financière que nous allons voir.

Pour information, nous allons reprendre les activités du SMOCE, et cela concerne les agents qui travaillent aujourd'hui sur l'Yser. Sachez que nous avons là une étude en cours avec les deux autres intercommunalités pour faire évoluer nos déchetteries dans le sens d'une ressourcerie ou en tout cas dans le sens d'une ouverture dans chacune de nos déchetteries d'une zone de réemploi et d'une zone de gratuité. Les zones de réemploi, ce sont des zones qui sont traitées de façon assez classique notamment par des associations de l'économie sociale et solidaire, je pense à Emmaüs en particulier ; cela, ça existe déjà mais ce serait renforcé, et d'autre part dans la conception, nous aurions une zone dite de gratuité, c'est-à-dire que les gens qui viendront dans les déchetteries ne viendront pas simplement pour jeter des objets dans des bennes, mais pourront mettre sur des casiers à mettre en place des objets, des tapis qu'ils n'utilisent plus, des matériaux qui seraient mis sur des étagères et qui pourraient être pris par quelqu'un qui vient à son tour déposer des objets. Nous serions donc dans un cycle vertueux de réutilisation d'objets pour éviter premièrement le gaspillage, et deuxièmement que tout cela parte en déchets finaux avec, derrière, la menace très forte sur la TGAP (Taxe qui pèse sur les produits qui finissent en centre d'enfouissement), en sachant que le tarif de cette taxe va être en croissance exponentielle dans les années qui viennent. La dégradation de la situation financière va encore s'accroître puisque nous avons le centre

de tri et tout cela est transféré par camions jusqu'à Montech dans le cadre d'un marché. L'augmentation du coût de transport représente là aussi – retenez l'ordre de grandeur – 150 000 € supplémentaires pour le prochain marché. Vous voyez que nous sommes tout de suite sur des montants très importants.

Nous avons devant nous l'obligation d'étendre les consignes de tri, et là aussi, nous sommes en train d'étudier les choses, mais ça n'est pas simple parce que cela peut créer du volume supplémentaire, donc des coûts supplémentaires ; il y a donc sans doute une réorganisation à mettre en œuvre, sachant que nous avons une difficulté spécifique ; je dis cela par rapport à la Châtaigneraie Cantalienne qui lance une opération tarifaire très homogène sur l'ensemble du territoire ; nous, nous avons des zones urbaines très denses et des zones rurales, alors que la Châtaigneraie Cantalienne a une typicité homogène sur son territoire ; ce qui fait que les choses sont peut-être plus simples pour eux. En tout cas, nous, nous n'avons pas pour l'instant décidé de mettre en place la taxe incitative. Vous savez qu'il y a toujours possibilité de le faire. Je ne l'ai pas dit, mais c'est comme pour la GEMAPI. Par rapport à la GEMAPI, je ne sais pas si vous avez regardé vos fiches d'impôts locaux, vous avez une colonne « GEMAPI » ; nous sommes à zéro parce que, là aussi, nous avons considéré qu'on ne devait pas aller piocher dans la poche de nos concitoyens ; cette volonté peut avoir des limites à certains moments quand nous considérons ces types de budget. Là, nous allons être obligés d'augmenter la TEOM si nous voulons rester dans des équilibres financiers raisonnables.

Vous avez à l'écran quelques éléments d'illustration.

Nous prévoyons des travaux d'aménagement du centre de pré-tri et de la déchetterie sur le site de l'Yser.

Nous envisageons l'achat d'un compacteur à carton.

Nous poursuivons l'achat de matériel roulant, de colonnes d'apport volontaire et de colonnes enterrées.

Voilà pour ce qui est des TDMA.

Nous allons passer au Budget du PLIE. Il n'y a pas d'enjeu budgétaire sur le PLIE puisque nous sommes dans le cadre du protocole, et cela va être la rediscussion sur l'ensemble des fonds européens qui va permettre de revisiter le PLIE comme bien d'autres de nos dossiers.

Pour ce qui est du Budget des Campings, nous avons décidé de lancer une opération, qui est le réaménagement du camping de l'Ombrade, qui devrait se faire en inter saisons en principe. Nous allons essayer de ne pas créer de fermeture sur l'établissement, même si ce sera peut-être un peu difficile. Mais nous allons nous efforcer de faire cela de façon rationnelle.

Sur le camping de la Cère, nous devrions procéder à la restructuration du bâtiment d'accueil, et 5 mobil-homes supplémentaires vont être implantés sur ce camping.

Pour ce qui est du Budget des Transports, nous avons une stabilité du Versement de Transport à 2,6 M€.

Nous avons une évolution du Contrat OSP avec la STABUS qui est plus importante que l'inflation.

Nous avons donc sur ce Budget des Transports le soutien du Budget Principal qui avait augmenté pour 2019. Nous essayons de contenir tout cela de façon sérieuse pour ne pas grever trop le Budget Principal, mais c'est un budget qui nous soucie également.

Dans les opérations que nous avons devant nous, il est prévu la mise en place de la billettique.

Pour mémoire, je vous indique que nous avons signé avec le Département – ce n'est pas budgétaire, mais c'est symboliquement important, vous l'avez peut-être vu – la possibilité pour tous les habitants d'utiliser indifféremment les bus urbains et les lignes départementales ; ce qui fait que n'importe qui peut arriver jusqu'au centre d'Aurillac sans se

dire : « il faut que je m'arrête à la limite de la CABA, je ne peux pas repartir ou je ne peux pas arriver où je veux aller ». Ce n'est pas parfait. Il y a des lignes où c'est très bien cadencé et où cela fonctionne très bien ; il y en a d'autres où cela l'est un peu moins. Mais en tout cas, cela permet d'avoir, pour les usagers, quelque chose de plus rationnel parce que, eux, ils se moquent un peu de savoir quelle est l'Autorité Organisatrice. Ils veulent un bus ou un car pour pouvoir se déplacer.

Pour mémoire, j'ajoute que nous allons renouveler aussi la convention avec la Région Occitanie pour la ligne en provenance de Mur-de-Barrez puisque ce n'est pas la même région.

Le tour est fait. Il conviendra de procéder encore à quelques améliorations, notamment en termes de tarification, de billettique et d'information aussi en direction de l'ensemble de la population.

Nous avons également un travail à faire sur la prospection pour le renouvellement du parc, qui est un enjeu économique et qui peut croiser les réflexions que nous avons sur les autres modes d'énergie, notamment la borne pour le gaz naturel comprimé qui pourrait très bien être utilisé pour nos bus comme pour nos bennes à ordures ménagères par ailleurs. Tout cela sera intégré dans nos études à venir.

En ce qui concerne l'Aéroport, c'est compliqué. Sur ce budget, vous avez simplement les éléments liés à la plate-forme ; il n'y a pas les travaux de bâtiments, c'est uniquement le matériel qui est pris en compte dans ce budget.

Sur la ligne, la fréquentation est confirmée en hausse en 2019 avec environ 39 000 passagers.

Il y a un reversement des taxes « passagers » qui est forcément important également.

Nous avons, sur l'Aéroport, un budget qui est maîtrisé grâce aux contributions du Budget Principal de la CABA et du Département puisque, là aussi, nous sommes à parité avec le Département ; nous sommes à parité avec le Département sur le déficit de la ligne et sur les investissements. Cela représente un surcoût important en termes de budget de fonctionnement l'année prochaine. Je ne sais pas si je l'ai dit lorsque nous avons eu le zoom rapide sur le fonctionnement ; nous allons passer – il y a une délibération là-dessus – à 950 000 € de dépenses de fonctionnement sèches, annuelles, et même chose pour le Département, pour assumer l'équilibre de la ligne. Ce qui est une surcharge de presque 500 000 € par rapport à l'an passé. Tout cela sera récurrent dans les années à venir, même si cela doit baisser progressivement.

Un petit zoom sur un dispositif PMR pour l'accès à l'ATR dont je n'ai pas trop compris le fonctionnement au vu de la photo. C'est un dispositif qui permet l'accès à l'avion pour des personnes en situation de handicap. Il doit y avoir un système électrique ; je ne pense pas que ce soit l'hôtesse qui tire le dispositif jusqu'en haut, mais je ne peux pas vous en dire plus. Si quelqu'un a la connaissance précise du dispositif, il sera le bienvenu, mais cela semble évidemment tout à fait adapté.

Sur le Centre Aquatique, nous envisageons sur 2020 quelques travaux de réaménagement des espaces extérieurs et du parking.

Enfin, le Budget des Zones d'Activités Économiques vous est indiqué pour mémoire puisque, depuis l'an passé, vous savez que nous avons la responsabilité de la Zone de Saint-Paul-des-Landes et de la Zone de Jussac, et vous voyez qu'il y a des terrains disponibles. Si vous connaissez des personnes qui ont besoin de terrains pour des activités économiques, le Maire de Saint-Paul-des-Landes et le Maire de Jussac, via la SEBA 15, seront ravis de les accueillir.

**M. BRUNEAU.**- Nous, nous avons des contacts.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les contacts existent. Ces zones-là nécessitent de la patience parce qu'il faut trouver l'adaptation entre le preneur et la configuration du lot de terrain.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Comme je vous l'avais dit, il n'y a pas de décisions importantes, en tout cas que vous découvrez.

Les grandes variations sur le fonctionnement, je vous les ai indiquées ; ce sont la ligne aérienne et le RIFSEEP qui vont peser.

Sur les investissements, nous allons repasser les délibérations les plus importantes qui, pour chacune, pèsent beaucoup ; je pense en particulier au Pôle d'Échange Intermodal.

Il n'y pas de vote, mais il y a débat si vous le souhaitez ou intervention sur nos orientations budgétaires 2020. Vous avez la parole. S'il n'y a pas de remarques, nous enchaînons.

Vous avez dans vos dossiers les rapports qui sont joints en annexe de façon obligatoire au Débat d'Orientations Budgétaires, à savoir : le rapport sur la Situation en Matière de Développement Durable pour 2019 et le bilan du Schéma de Mutualisation de l'année 2019 avec les perspectives 2020.

Nous prenons acte – je crois que c'est comme cela qu'il faut dire – du débat sur les orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 37.

Je vous propose que nous continuions d'un bon pas nos travaux en passant à la délibération n° 38 sur les travaux du Pôle d'Échange Intermodal qui va nous être présentée par Jean-Pierre ROUME.

### **DÉLIBÉRATION N° 38 : MARCHÉS – MODALITÉS DE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL D'AURILLAC**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME**

**M. ROUME.-** Merci, Président. C'est une délibération qui est l'aboutissement de tout un processus engagé maintenant depuis plusieurs années, mais qui est de la plus haute importance parce qu'il s'agit de lancer la consultation pour les travaux de réalisation du Pôle d'Échange Intermodal, du moins le début.

Le montant des travaux affectés à cette opération a été fixé à 8 872 000 € HT. Ce coût se répartit entre les travaux de rénovation du bâtiment de la halle que nous conservons pour un montant de 1 204 500 € HT et les travaux d'infrastructure pour un montant de 7 667 500 € HT, tel que cela a été arrêté au marché de maîtrise d'œuvre par une délibération récente du 30 septembre 2019.

Cette délibération concerne uniquement les travaux d'infrastructure. Les travaux relatifs à l'aménagement de la halle seront lancés dans un deuxième temps dans le cadre d'une nouvelle procédure. Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, le montant prévisionnel des travaux est supérieur aux seuils européens et impose d'avoir recours à une procédure formalisée de passation des marchés pour l'attribution de ces travaux.

Le Pôle d'Échange Intermodal, ce sera une réalisation très structurante pour la mobilité sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, mais en même temps, c'est un projet d'aménagement qui s'intègre dans le réseau de transport public urbain et périurbain pour concourir à son optimisation. L'exploitation de ce réseau est déléguée à la SA SPL STABUS et doit être regardée comme une activité de mise à disposition du réseau au sens de l'article L.1212-1 du Code de la Commande Publique et par suite comme une activité exercée par une entité adjudicatrice pour l'application de l'article L.1212-3-4° dudit Code.

Ainsi, les règles en matière de procédure de passation des marchés sont celles applicables aux entités adjudicatrices, telles que fixées dans différents articles du Code de la Commande Publique. La lecture combinée qui a été faite par les Services de ces articles dispose que l'entité adjudicatrice choisit librement la procédure formalisée qu'elle souhaite mettre en œuvre pour sélectionner les prestataires.

Dans ces conditions, il nous paraît préférable de procéder par voie de procédure avec négociation pour la sélection des prestataires qui seront chargés de réaliser les travaux en respectant le Code de la Commande Publique. Cette procédure a un avantage, c'est qu'elle permet d'engager un dialogue avec un ou plusieurs opérateurs économiques invités à participer à la négociation et de pouvoir faire évoluer les conditions du marché, sans pour autant modifier les clauses substantielles du contrat. Je crois que le Président nous rappelait tout à l'heure les difficultés que nous pouvions rencontrer à l'Aéroport ; c'est aussi pour atténuer ce genre de difficulté que cette procédure vous est proposée.

Cette procédure avec négociation se déroule en deux phases. Au terme de la première, le représentant de l'entité adjudicatrice dresse la liste des candidats qui seront admis à négocier en se fondant sur les références, compétences et moyens des candidats et après avis de la Commission d'Appel d'Offres. Cette liste des candidats, invités à négocier, comprendra pour chaque lot quatre candidats, chacun étant alors destinataire d'un dossier de consultation.

Au terme des négociations conduites par le représentant de l'entité adjudicatrice, la Commission d'Appel d'Offres attribue le marché au candidat dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres retenus pour la présente consultation.

Dans un premier temps, les travaux qui vont être engagés concernent les aménagements d'infrastructures. Ces travaux se décomposent en 4 lots :

- Lot n° 1 : Démolition, déconstruction et désamiantage
- Lot n° 2 : Requalification de la place Pierre Sénard et du parvis de la gare
- Lot n° 3 : Aménagement du Parkway et de la rue Jean Moulin
- Lot n° 4 : Aménagement paysager et mobilier sur mesure avec utilisation de bois, tel que le projet le comporte.

Il vous est proposé aujourd'hui :

- d'adopter, pour la réalisation des travaux d'aménagement des infrastructures du Pôle d'Échange Intermodal d'Aurillac, la décomposition des lots telle que figurant dans le tableau que je viens d'énoncer ;
- de procéder à la consultation des opérateurs économiques par voie de procédure avec négociation ;
- d'autoriser le Président de la CABA à dresser la liste des candidats admis à négocier après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser le Président de l'Agglomération ou son délégué à conduire les négociations avec les candidats invités à participer à cette phase.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Jean-Pierre. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Vous avez pu voir au Salon de l'Habitat une animation qui présente de façon tout à fait attractive l'infrastructure avec ses différentes fonctionnalités. L'histoire va démarrer. C'est une affaire

qui va être de longue haleine puisque les travaux sont très importants. Cela touche l'emprise SNCF, cela touche la voirie communale, cela touche la place de la gare elle-même. Tout cela est un bel investissement qui va servir à l'ensemble de l'Agglomération puisque, comme son nom l'indique, le Pôle d'Échange Intermodal, s'il ne bénéficie pas comme les pôles intermodaux première génération, d'un flux extrêmement important en termes de déplacement domicile/travail par le train, bénéficiera d'un point de contact de l'ensemble des transports urbains, que ce soient les bus départementaux ou les bus de STABUS. Il bénéficiera aussi du parking de la navette qui aura vocation à être également dans cette emprise-là et de toutes les voies douces qui arriveront aussi à cet emplacement-là et qui permettront, après, de repartir en étoile sur les différents quartiers et sur les différentes communes de l'Agglomération.

C'est quelque chose qui va sans doute marquer fortement ce site. Chaque siècle a ses investissements lourds, et celui-ci sur la gare en est un particulièrement.

Y a-t-il des interventions ou des questions sur ce dossier ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

**M. MOINS.**- Monsieur le Président, une simple question. Pourquoi scinde-t-on la procédure en deux temps et pourquoi n'imagine-t-on pas la consultation aussi pour la partie « rénovation du bâtiment » pour ne la prévoir que plus tard ? C'est une question technique. On aurait pu imaginer que la procédure soit la même pour la totalité des travaux, qu'il s'agisse des infrastructures et aussi de la rénovation du bâtiment. On aurait donc pu envisager un 5<sup>ème</sup> lot pour la partie « rénovation du bâtiment ». C'est une question technique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- A question technique, réponse technique et administrative. Je laisse la parole au Directeur des Services Techniques, à Sandra ou à Serge DESTANNES.

**M. Serge DESTANNES, Directeur Général des Services.**- Cela tient tout simplement à l'avancement des études par le maître d'œuvre qui a pu finaliser plus rapidement sur la partie « infrastructures ». Je rappelle qu'au début la conservation de la halle n'était pas forcément retenue dans le projet. C'est quand nous avons travaillé le projet avec le maître d'œuvre au sein du Comité de Pilotage et puis au sein du Comité de Suivi du projet que le choix s'est très clairement orienté vers le fait que nous conservions la halle et que nous la réhabilitions. Si nous envisageons l'opération de cette façon, c'est juste parce que les études techniques ne sont pas au même stade. Très probablement, peut-être dès le mois de février au prochain Conseil ou en tout cas avant l'été si cela ne peut pas être conduit tout de suite, les marchés seront lancés ou attribués pour la partie « bâtiment ». Ce n'est pas lié à des raisons autres que des raisons techniques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une question de mise au point de marché. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant examiner une autre délibération très importante pour un autre secteur, c'est la convention de renouvellement urbain sur le quartier de Marmiers, dit « quartier NPNRU ». Je vais laisser Alain COUDON vous faire un résumé – puisque cette affaire a été longue – de l'ensemble de ce dossier dans toutes ses dimensions. Moi, je me félicite que nous puissions présenter cela aujourd'hui. Ce sujet a été traité au Conseil d'Administration de Cantal Habitat. Il sera traité jeudi au niveau de la Ville d'Aurillac. Tout le monde est donc en ligne, mais j'y reviendrai. Je laisse Alain COUDON vous faire cette présentation.

**DÉLIBÉRATION N° 39 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015/2020 – NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU PRIR « MARMIIERS »**

**Rapporteur : M. Alain COUDON**

**M. COUDON.**- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas refaire l'historique de tout ce projet qui avait fait en son temps l'objet d'une présentation devant ce même Conseil en début d'année. Je vais simplement rappeler que le quartier de Marmiers a été défini par l'État comme un Quartier Prioritaire au titre de la Politique de la Ville en 2014 et reste le seul à l'échelle de notre Communauté d'Agglomération.

Il s'en est suivi diverses réflexions afin de proposer une transformation profonde du quartier, notamment en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Ensuite, l'ensemble des partenaires a défini la vocation de ce lieu pour en faire un quartier qui concilie à la fois la qualité environnementale, la qualité urbaine, le lien social et les contraintes économiques.

Comme vous l'avez dit, cela n'a pas été de tout repos. Il faut savoir que le Service de la Politique de la Ville a travaillé très fortement là-dessus depuis plusieurs années. Après une validation entre les partenaires en date du 6 novembre 2019, une validation en Comité de Pilotage a eu lieu le 25 novembre. Ce service s'est attaché à rédiger et à assembler les divers documents fournis par l'ensemble des partenaires pour établir une convention pluriannuelle, objet de la délibération, qui vous a été adressée en annexe à la délibération et qui représente un modeste document de 247 pages ! Je ne vais pas vous infliger la présentation des 247 pages. Je vais simplement reprendre un peu les actions qui vont se matérialiser dans les années à venir sur le quartier et finir par l'approche financière de ce projet.

(Présentation de documents sur écran)

Pour vous situer le quartier que tout le monde connaît, je rappelle qu'il se situe entre le boulevard de Verdun au nord et le boulevard de Canteloube au sud. Là-dessus, nous retrouvons une population de 1 013 habitants avec un revenu médian de 9 700 € par unité de consommation. Il faut savoir que l'unité de consommation, c'est un calcul qui sert à comparer les revenus de chacune des villes ; au niveau national, il est de 20 150 €, soit plus du double de ce que l'on peut constater sur ce quartier.

Je veux ensuite vous dire que le quartier est composé de 4 résidences HLM comptant 429 logements construits il y a déjà près de 50 ou 60 ans, qui représentent quand même près des trois-quarts des logements du quartier. Il se compose également de maisons mitoyennes en bande datant des années 60-80. Il se compose pour finir de divers équipements de proximité, tels que le centre commercial ou le centre social.

Ensuite, notre présentation va s'articuler autour de trois secteurs d'intervention, mais je ne vais pas vous détailler chacune des lignes :

- Tout d'abord, l'entrée de quartier
- Le cœur de quartier et le parc habité
- Et pour finir sur le sud du secteur : le secteur Sud de Marmiers et la séquence habitat.

Si nous partons du nord, au niveau de l'entrée de quartier, nous pouvons faire un zoom sur Marmiers. Il s'agit de la rue de Marmiesse et de la rue Cortat.

Ce qui est prévu là, et qui concerne Cantal Habitat exclusivement, c'est la démolition des bâtiments HLM du vieux Marmiers, donc ceux qui se situent sur la rue de Marmiesse, cela représente 92 logements. Les montants, ne les retenez pas parce que nous allons faire une synthèse ensuite de l'ensemble des chiffres. Ensuite, sur le parc actuel, on démolit et on reconstruit. Cantal Habitat va reconstruire 12 maisons en locatif et va procéder également à

la résidentialisation des copropriétés de Cortat, cela concerne 62 logements. L'amélioration porte bien sûr sur le cadre de vie, l'accessibilité et le confort des habitants de ces copropriétés de Cortat.

Toujours sur l'entrée de quartier, nous pouvons faire un zoom sur le centre commercial. Vous avez, sur votre gauche, le plan actuel avec le centre commercial et le centre social, et sur votre droite les aménagements à venir.

Le premier aménagement, c'est la requalification des allées du centre commercial. C'est une opération qui consiste à acquérir le sol des galeries marchandes qui appartiennent aujourd'hui aux propriétaires des commerces actuels, pour traiter l'ensemble des allées commerciales marchandes en requalifiant l'espace de manière qualitative. L'objectif est d'améliorer le confort et la sécurité des chalands dans les allées commerçantes, de consolider l'attractivité du site et de maintenir, voir de développer la diversité commerciale et de maximiser les flux pour générer une clientèle complémentaire.

Dans un deuxième temps, il s'agira de l'aménagement de la rue Cortat ; ce sera un petit aménagement de la rue.

Le troisième aménagement, c'est l'aménagement d'un mail Cortat dans le cadre du départ de la trame verte. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Le 4ème aménagement, c'est celui de l'aménagement du centre social. Là-dessus, nous avons un projet de Cré@cité. Le projet de Cré@cité, cela consiste à réaliser un pôle dédié essentiellement au numérique et à l'économie sociale et solidaire dans les locaux de l'actuel centre social qui va déménager dans l'école primaire qui a été fermée il y a quelque temps.

Sur ce site, nous accueillerons un centre de formation du CNAM, un incubateur de l'économie sociale et solidaire, l'école de la 2<sup>ème</sup> chance et un espace public numérique, espace qui pourrait notamment servir aux habitants du quartier pour des démarches administratives dématérialisées. Pour la Mairie d'Aurillac, ce projet s'inscrit dans un maillage numérique de l'ensemble du territoire.

Si nous continuons en passant sur le cœur de quartier, nous avons, en haut, l'ancienne école de Marmiers avec l'école maternelle et l'école primaire, la rue Clemenceau, le square Jara et la rue de la Cère.

Nous avons là un premier projet qui est porté par la Ville d'Aurillac et qui est dénommé Vivacité. Le projet de Vivacité, ce sont des aménagements qui vont être réalisés sur l'ancienne école, que ce soit l'école maternelle ou l'école primaire.

Le centre social va donc être basé sur l'ancienne école primaire.

Ensuite, au niveau de l'école maternelle, ce sera un pôle associatif, culturel et sportif.

En plus, nous allons créer une salle multiculturelle, notamment pour des concerts.

Ensuite, nous procéderons à la requalification du square Jara, qui sera un paysage naturel en ville. Ce sera un jardin public, en lien bien sûr avec les nouveaux équipements.

Par ailleurs, nous aurons une trame verte qui va partir du Nord du quartier pour venir au Sud, voire pour aller plus loin puisqu'il est prévu à terme de l'amener jusqu'à la Jordanne. Dans l'esprit de faire de ce quartier un futur éco-quartier, il est prévu de reprendre l'intégralité des voiries et des espaces publics de l'ensemble du quartier pour réaliser une trame verte du Nord au Sud du quartier. Cette coulée aura plusieurs ambiances ; il y aura des espaces de jeux, des zones de repos, des voies douces, des parcs et des espaces de détente.

Ensuite, il y aura la reprise et l'amélioration de la rue de la Cère. C'est un gros projet parce que cette rue est compliquée à réaménager ; il faut quand même savoir qu'il y a une sortie de garage tous les 6 mètres à peu près. Cela a un coût de 1 M€.

Nous procéderons aussi à la requalification de la rue Clémenceau. Aujourd'hui, la rue Clémenceau, c'est un axe routier surdimensionné. Nous allons reprendre cette rue avec la création d'une plate-forme et d'un parvis et la végétalisation de l'ensemble de la rue.

Nous restons toujours sur le cœur de quartier, mais nous allons considérer maintenant la séquence habitat qui concerne Cantal Habitat.

Il y aura la démolition des bâtiments de Clémenceau, ceux qui se trouvent en deçà de l'ancienne école de Marmiers, pour reconstruire des pavillons individuels (6 en accession et 5 en lots libres).

Ensuite, il y aura une petite reprise de la rue Ravel suite à ces aménagements. Ce sera une reprise assez modeste de cette rue.

Lorsque nous passons au secteur Sud de Marmiers, vous avez toujours à gauche le plan actuel avec le parc J-Sport et la résidence Canteloube. Là, nous avons de gros projets qui seront menés par Cantal Habitat.

Au niveau du parc J-Sport, nous aurons la reconstitution de 25 logements locatifs intergénérationnels.

Au niveau de Canteloube, il est prévu une grosse opération de résidentialisation du parc HLM de Canteloube, notamment par la création d'ascenseurs sur tous les bâtiments.

Il est prévu aussi l'aménagement d'une coulée verte et la reprise des pieds d'immeubles. Quand vous comparez les deux images, même si ce n'est qu'un prévisionnel, on voit que les parkings sont regroupés, et ensuite on crée une unité de vie bien meilleure que celle qu'il y a actuellement.

Ensuite, il y aura des opérations d'adaptation au vieillissement avec la réhabilitation de 20 logements des résidences Canteloube.

Avant de parler de l'aspect financier, je fais un petit récapitulatif.

Au niveau des actions sur le patrimoine social existant, il est prévu :

- les démolitions des patrimoines du vieux Marmiers et de Clémenceau,
- la réhabilitation, l'adaptation au vieillissement et la résidentialisation de Canteloube et la résidentialisation de Cortat.

Ensuite, pour ce qui est des constructions neuves, nous aurons :

- 25 logements locatifs intergénérationnels et intermédiaires,
- 12 maisons en locatif,
- et 11 maisons individuelles.

Au niveau des actions urbaines, il y aura :

- la création d'une coulée verte reliant l'école de Tivoli aux rives de la Jordanne,
- la requalification de la rue Clémenceau,
- la polarité commerciale à mettre en scène.

En ce qui concerne les équipements, il y a :

- le projet Vivacité,
- le projet Cré@cité.

Si nous examinons l'aspect financier et la maquette financière, comme cela a été dit lors du DOB, c'est le plus gros projet que verra la CABA sur la mandature. Ce sont près de 37 M€ d'investissement sur ce secteur.

Dans ces 37 M€ :

- un peu plus de 24 M€ concernant Cantal Habitat,
- 12 M€ concernant la Ville,
- La différence, cela concerne la conduite de projets.

La Ville va affecter un peu plus de 6 M€ sur le projet, notamment au niveau des équipements et des aménagements.

Le Département procédera à une petite affectation de 150 000 € pour l'entrée de quartier, au niveau de Cortat.

La Région participera au projet à hauteur de 4 460 000 €. Ce sont eux qui ont permis de débloquer ce dossier au mois de novembre avec un apport supplémentaire de 800 000 €.

Au niveau de la participation du bailleur Cantal Habitat, c'est un apport de 3,6 M€, auquel il faut rajouter 1,5 M€ de TVA.

Les autres partenaires financiers représentent un montant de 200 000 €.

L'ANRU, c'est un gros financeur avec 7,2 M€ de subventions.

L'État contribue à hauteur de 240 000 €.

Le FEDER apporte 731 000 €.

Des prêts de la CDC seront contractés pour un peu plus de 10 M€ pour la reconstruction des logements et la résidentialisation.

Les prêts bonifiés représentent un montant de 928 000 €.

Concernant la CABA, la CABA apporte au bailleur social Cantal Habitat, concernant les démolitions et la reconstruction sur site, un montant de 1 M€.

Elle apporte 1 M€ également à la Ville d'Aurillac pour des travaux en lien avec ses compétences, à savoir : l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et les transports.

Il faut quand même savoir que la CABA se chargera de la conduite des projets. L'équipe qui assurera cette conduite des projets est composée de deux postes : un chef de projet et un chargé de mission.

Elle prendra en charge également l'aménagement de l'entrée de quartier, pour lequel une enveloppe de 230 000 € a été provisionnée.

L'investissement global de la CABA sur ce projet s'élève à 2,792 M€ ; ce qui n'est pas une somme neutre.

Vous avez un dernier tableau qui reprend tous les chiffres. Je ne vais pas revenir dessus. C'est le détail des 37 M€ présenté d'une autre façon entre le bailleur, y compris les prêts, la Ville d'Aurillac, la CABA, la Région, le Département et l'État. Je viens de dire les chiffres.

Comme vous l'avez dit, ce projet a été approuvé à l'unanimité du conseil d'administration de Cantal Habitat.

Aujourd'hui, nous vous demandons de l'approuver.

Et puis, il sera présenté au Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac après-demain.

Voilà, Monsieur le Président, la synthèse que je pouvais faire des 247 pages.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Vice-président, pour la clarté du propos qui est méritoire parce qu'il est vrai, vous l'avez compris, que c'est un dossier complexe et volumineux en termes de budget. Ce sont 37 M€ qui vont être investis sur le territoire à ce titre. Je crois qu'il faut que nous remercions Jacques MÉZARD à ce stade sur ce dossier-là parce que, si vous voyez une somme de 7 248 000 € de l'ANRU, c'est une somme qui est très largement supérieure à la pesée de la participation de l'ANRU sur des dossiers de ce type.

Mais tout d'abord, dans les dossiers ANRU, toute démolition doit théoriquement entraîner une reconstruction. Aujourd'hui, nous sommes sur 200 logements en démolition, mais l'ANRU nous autorise la reconstruction de 1 pour 2. Le bailleur Cantal Habitat n'a donc qu'une obligation de reconstruire 1 logement pour 2 détruits. C'est la première chose.

Deuxième précision. Théoriquement, dans les dossiers ANRU, il n'y a pas de possibilité de reconstruction sur site, alors que, là, vous l'avez vu, Alain COUDON vous l'a présenté, il y a des requalifications, mais des reconstructions aussi sur site ; ce qui facilite d'une part la

transition qui va améliorer – ce qui n'est pas neutre – le parcours résidentiel d'un certain nombre de locataires qui sont sur place depuis, pour certains, très longtemps et pour qui cela risquerait d'être un traumatisme d'être obligés de partir, même dans d'excellentes conditions, ailleurs. Cette idée de reconstruction sur place peut permettre un passage en douceur d'un logement à l'autre sans quitter le quartier.

Je crois que, là, nous bénéficions très clairement d'un effet d'aubaine. Je pense que, sans les 7,248 M€ de l'ANRU, la CABA, la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat n'auraient pas eu les reins suffisamment solides pour s'engager dans un projet comme celui-là. Peut-être d'ailleurs que nous ne l'aurions pas conçu. Par rapport au carroyage, c'est l'État qui nous a dit : « Notre Quartier Prioritaire sur lequel nous vous incitons à travailler, c'est celui-ci ». Peut-être que les choses ne se seraient pas passées de cette façon-là si ce quartier n'avait pas été retenu.

En tout cas, aujourd'hui, nous avons un projet qui est majeur et qui va toucher l'ensemble de la ville d'Aurillac, mais plus globalement qui va avoir un impact sur l'ensemble des fonctions urbaines du secteur. Lorsque nous prenons la dimension de tout cela en termes de travaux, mais surtout derrière en termes d'aménagement, nous allons vraiment changer d'époque, et c'est un quartier qui va être complètement rénové. Je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs parce que cela n'a pas été facile. Nous avons eu plusieurs étapes, plusieurs verrous qui ont sauté au fur et à mesure. Le dernier verrou – Alain COUDON l'a dit –, c'est la Région qui a mis 800 000 € complémentaires pour financier des dossiers qui sont arrivés en cours de route parce que, comme ce dossier est très complexe, quand chacun est rentré à l'intérieur, Cantal Habitat a voulu augmenter la résidentialisation, la Ville d'Aurillac s'est dit que, sur ces bâtiments, il fallait faire une salle un peu plus sophistiquée, il y a une voie verte qui était prévue par la Ville d'Aurillac et qui a été redistribuée entre Ville d'Aurillac et Cantal Habitat. Tout cela a pu se boucler dans l'intérêt bien compris de tout le monde.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut que nous soyons d'abord satisfaits de cette possibilité, attentifs – mais je sais que les services de Cantal Habitat le sont – à ne pas créer de stress chez les locataires parce que cela va démarrer avec certes la démolition de Marmiers, mais cela ne va pas tomber sur les habitants comme un couperet, il y a toutes les mesures d'accompagnement qui vont être prévues. Il y aura un lieu d'information. Cantal Habitat a recruté deux personnes pour assurer le suivi et l'évolution des locataires. Nous prévoyons une présentation commune à la presse et aux habitants le 9 janvier en présence de l'ANRU, de Mme le Préfet et de l'ensemble des acteurs pour bien montrer le partenariat qui existe et la marche en avant avec les premiers éléments de calendrier pour que les gens sachent où ils vont sur ces dossiers-là.

Voilà ce que je voulais dire. Encore une fois, merci à Cantal Habitat, merci à la Ville d'Aurillac, merci à l'ANRU, merci à la Région. Je crois que tout le monde a fait l'effort utile pour que nous puissions démarrer cette affaire.

Une légère incertitude concernant l'entrée de quartier. Nous ne sommes pas rentrés dans le détail mais vous avez peut-être vu cet élément. Avec Orange, la phase de discussion est encore en cours pour retraiter cette entrée-là, avec des discussions avec Cantal Habitat qui, sur la droite de la partie violette, va recréer des zones d'habitations et potentiellement de commerces. La CABA qui avait mis 250 000 € sur cette partie-là va maintenir le crédit pour traiter l'entrée du quartier. Mais tout cela va être retravaillé entre Cantal Habitat, la Ville d'Aurillac et la CABA pour trouver le bon modèle. Il y a Orange d'un côté, il y a le centre commercial de l'autre, il y a les projets de Cantal Habitat ; il faut que nous arrivions à faire que tout cela donne une image d'entrée de ce quartier qui soit complètement restaurée avec mon dada qui est la suppression de la barrière militaire qui est autour d'Orange et qui constitue un repoussoir absolu. Je pense que, par le fait ne serait-ce que d'enlever cela, nous allons déjà changer l'image du quartier, et j'espère que nous y arriverons.

En tout cas, c'est vraiment un projet de grande ampleur qui est structurant, pour le coup, pour les années à venir.

Par ailleurs, nous avons le Pôle d'Échange Intermodal. C'est le deuxième sujet d'urbanisme majeur que nous avons à traiter.

**M. COUDON.**- Je veux préciser également que certains travaux vont démarrer dès début 2020, tout en sachant qu'il faut que tous les travaux aient débuté avant fin 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La convention a une portée de 4 ans. Il faut donc que les travaux soient démarrés avant 4 ans. Mais le plus important, c'était de signer. Après, nous allons avancer. Il y a encore un gros travail de rédaction de la convention dont je vous fais grâce des détails. Mais je remercie Nathalie BLANC qui a passé quelques jours et sans doute quelques fins de soirée ou débuts de nuit à travailler à tout cela avec ses collaborateurs qui ont vraiment joué le jeu avec les agents de la Ville d'Aurillac et de Cantal Habitat parce que c'est vraiment un travail énorme qu'il a fallu consentir, les uns et les autres.

Vous avez la parole, les uns ou les autres, si vous avez des questions, des interventions ou des remarques.

**M. MOINS.**- Je me permets, Monsieur le Président, de rajouter quelques mots. Effectivement, c'est un dossier majeur sur lequel nous nous sommes impliqués avec beaucoup d'inquiétude au départ parce que nous ne savions pas où nous allions et comment nous arriverions à financer tout cela, mais avec beaucoup d'ambition et d'envie parce que c'est un projet majeur pour ce quartier d'Aurillac. On est en train de redessiner ce quartier d'Aurillac et de modifier cette image un peu négative de ce quartier d'Aurillac qui est le quartier de Canteloube/Marmiers, qui a aujourd'hui une image qui n'est pas très positive. La rénovation est donc importante.

C'est un projet ambitieux sur lequel nous avons pu travailler grâce à Nathalie BLANC et à Alexandre BERGER qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier et qui ont poussé l'ensemble des services de la Ville et de Cantal Habitat à essayer d'être performants et ambitieux. Je pense qu'il était utile qu'on nous pousse les uns et les autres.

Jamais Cantal Habitat n'aura investi autant sur ce quartier, jamais. Je le dis et j'insiste un peu parce que cela a été la sueur froide du président et de la direction, mais jamais Cantal Habitat n'aura investi autant sur un quartier d'Aurillac. Nous sommes à 24 M€ + 1,5 M€ de TVA. J'insiste toujours sur le 1,5 M€ de TVA que nous ne récupérons pas. En réalité, pour Cantal Habitat, ce sont 25,5 M€ d'investissements. Dans ces 25,5 M€ d'investissements, il y a des subventions, en l'occurrence une subvention de l'ANRU, une subvention de la Région et une subvention de la CABA. La subvention de la CABA s'établit à 1 M€. La subvention de la Région doit être de 4,4 M€ de mémoire. La subvention de l'ANRU doit être autour de 2 M€. Tout le reste étant des prêts, et je rappelle souvent qu'un prêt, ce n'est pas une subvention, qu'un prêt cela se rembourse et qu'en conséquence, c'est une charge que Cantal Habitat devra financer grâce à ses loyers. En l'espèce, dans ce dossier-là, Cantal Habitat supprime 200 logements ; nous n'en reconstruirons que 38 en locatif et 10 en accession. C'est-à-dire que nous avons, derrière, un manque de recettes. Nous allons perdre 180 logements et ce seront donc 180 loyers en moins. Par an, cela fera 400 000 € de recettes en moins. J'indique simplement qu'en dehors de la charge financière des prêts à rembourser et de l'apport en fonds propres à hauteur d'un peu plus de 2 M€, il y a aussi une recette financière en moins. C'est un élément sur lequel j'insiste. Nous avons beaucoup discuté et il a fallu aller chercher de l'argent supplémentaire à la Région. Angélique n'est pas là, mais je peux me permettre de préciser qu'avec Angélique, nous sommes allés plusieurs fois à Clermont-Ferrand et à Lyon chercher les 800 000 € supplémentaires qui étaient nécessaires au bouclage de ce budget. Sans cet effort supplémentaire, nous n'aurions pas pu boucler ce projet ou cela n'aurait pas été viable pour un organisme qui est un organisme social, qui a d'autres projets ailleurs, qui n'a pas que la ville d'Aurillac sur laquelle il a des projets ; il a d'autres projets ailleurs et dans d'autres communes, et donc il fallait aussi pouvoir maintenir une activité sur la totalité.

Je voulais insister là-dessus parce que c'est un dossier essentiel pour Aurillac, mais extrêmement impactant pour Cantal Habitat. Au départ, le projet, pour nous, il était à 6,7 M€. Nous sommes maintenant à 25 M€. Pour le développement du projet, c'est majeur. Je profite un peu d'avoir la parole pour insister là-dessus. C'est grâce à la collaboration de la Ville, de la CABA et de tous les partenaires financiers que nous arrivons à concrétiser ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

**M. MATHONIER.**- Je veux bien sûr me féliciter pour la Ville d'Aurillac de l'avancée majeure de ce dossier. C'est un sujet important puisque cela pose la question de l'habitat collectif des années 70, et Aurillac en souffre particulièrement. Nous avons eu la chance d'avoir ce soutien de l'ANRU. C'était un enjeu important. Nous pouvons le constater dans le cadre de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) avec les quartiers de veille qui sont très fragiles sur Aurillac. Nous avons pu concentrer des moyens financiers importants grâce au soutien de Jacques MÉZARD, cela a été dit, grâce aussi à l'engagement courageux de Cantal Habitat parce que démolir des bâtiments quand on a des immeubles particulièrement amortis, on perd évidemment une source de revenus, ce n'est tout de même pas neutre. Et puis, il y avait la volonté déjà dans ce quartier, dès 2014 puisque c'était un des éléments programmatiques que nous avons développés, de recentrer le poumon culturel et social au cœur du quartier. C'est ce qui est prévu dans le schéma que vous avez ; l'objectif est de ramener dans le square Jara le centre social qui était sous l'espace commercial et d'en faire un lieu culturel ; c'est-à-dire qu'il y a une salle de concerts avec une jauge moyenne, ce n'est pas concurrentiel avec les grands équipements ; c'est une jauge de 400 personnes, mais je crois que cela correspond à un besoin. L'idée, c'est de faire venir dans le quartier différentes personnes. L'idée, ce n'est pas d'avoir un quartier replié sur soi, mais de faire de ce quartier pour la ville un espace où la culture est aussi vivante que l'activité du centre commercial ou l'éducation en sachant qu'il y a l'école de Canteloube et l'école de Tivoli qui alimentent ce site.

Dans la réflexion que nous pouvons mener sur l'urbanisme des années 70, qui s'expliquait à l'époque, mais qui entraîne aujourd'hui beaucoup de conséquences, un élément qui n'était pas neutre pour l'ANRU, c'est de dire que dans ce quartier, même s'il allait plutôt bien, ce n'était pas un quartier à difficultés sociales, cela pouvait se dégrader très vite. Je constate qu'effectivement, par rapport au fait d'investir autant sur un quartier, je pourrais souhaiter que sur le quartier Saint-Géraud ou sur les quartiers dits « sensibles » que l'on peut voir à la CIA, nous ayons les mêmes aides, sauf que nous n'atteignons pas les 1 000 habitants – c'est un peu dommage – parce que la configuration de la ville est de telle sorte. Mais c'est un vrai sujet. Là, je crois que les moyens qui ont pu être concentrés sur cet espace permettront non pas de répondre uniquement à l'idée de refaire du neuf pour refaire du neuf, mais de trouver une vraie vie de quartier qui ouvre le quartier vers l'extérieur et qui y fasse venir – ce qui est très important du point de vue social – la mixité. Comme vous le savez, il faut que nous soyons très vigilants sur ces choses-là parce que, chaque fois que cette mixité n'est pas respectée, on fait des ghettos, et les ghettos cela devient des bombes assez rapidement. Quand nous voulons travailler sur la sécurité d'un quartier, cela fait partie des réflexions qu'il faut mener sur ces aménagements. Il ne s'agit pas de s'imaginer que seul le répressif peut servir. Il faut bien voir que c'est l'aménagement urbain qui est l'objet et le vecteur de la réflexion pour éviter les difficultés que nous pouvons rencontrer parfois dans certaines villes quand les quartiers sont qualifiés de « sensibles ».

Voilà donc un très beau dossier qui permet d'investir des sommes très conséquentes pour 1 000 habitants. Si on ramène la somme à l'habitant, on voit bien le poids qui est mis dans cet enjeu. Mais je crois que c'était absolument nécessaire pour l'avenir. Ce travail-là, nous le voyons aboutir aujourd'hui, et c'est une grande satisfaction pour les uns et les autres.

Je remercie encore une fois tous les services de la CABA qui ont travaillé. Nathalie BLANC ne s'est pas arrachée les cheveux, mais pas loin ; elle les a toujours, et donc c'est bien. Mais il est vrai que cela a été assez long et que, si j'ai bien compris, ce n'est pas encore fini dans la rédaction de la convention. Bon courage pour la finalisation de cette rédaction. Nous avons 240 pages. Il doit y en avoir 400 au final sans doute. En tout cas, merci beaucoup. C'est une belle satisfaction que nous pouvons avoir de voir aboutir ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Philippe GRANIER a la parole.

**M. GRANIER.**- Moi, je vais faire une petite parenthèse. Je vais remercier les Maires du Bureau Communautaire d'avoir validé ce projet-là qui est important pour la Ville d'Aurillac parce que c'est peut-être un peu dérogatoire de voir que la CABA va mettre 2 800 000 € pour la Ville d'Aurillac. Moi, je vais voter pour. Les Maires qui sont au Bureau Communautaire vont voter pour. Mais c'est très exceptionnel parce qu'aucune ville ou village de la Communauté d'Agglomération n'a connu d'aide de la CABA à cette échelle-là. Je trouve que c'est très bien que nous puissions être solidaires de la Ville d'Aurillac pour mener un projet comme celui-là. Je remercie les autres Maires, il n'y a pas eu d'aparté ou d'animosité là-dessus, et je trouve cela très bien, et je les remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Une précision. C'est la loi qui rend les Intercommunalités compétentes sur ces questions-là. Quand vous prenez les tableaux de financement des autres opérations NPNRU, la CABA est presque en dessous des pourcentages en général appliqués ; c'est-à-dire qu'en général, les Intercommunalités sont à 10 %, mais souvent les Intercommunalités ont du foncier, alors que, là, le foncier il était strictement réparti entre la Ville et Cantal Habitat. Nous, au niveau de la CABA, nous n'avons pas de bâtiment propre sur lequel nous avons à intervenir ; ce qui fait que nous sommes légèrement dégradés, mais nous sommes dans la norme, au niveau des quartiers « Politique de la Ville », en termes de financement. Et puis, je regarderai cela de plus près mais je pense qu'il y a certaines communes qui sont quand même bien dotées aussi. Il n'y a pas que la Ville d'Aurillac qui bénéficie d'aides, mais nous n'allons pas faire un concours, ce n'est pas l'esprit de la Communauté d'Agglomération. Je crois que nous essayons de servir tout le monde sur les projets qui sont présentés. En tout cas, celui-là le méritait, comme tu l'as dit Philippe, et c'est une très bonne chose.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je sou mets la délibération au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. L'unanimité qui a présidé jusqu'à présent sur ce dossier se confirme en Conseil Communautaire, et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la délibération suivante qui concerne les travaux et les réseaux, et notamment les tarifs des services eau et assainissement. Je les ai évoqués rapidement pour une part tout à l'heure, mais je laisse Alain BRUNEAU nous présenter cette délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 40 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – TARIFS 2020 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : M. Alain BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Merci, Président. Je vous fais grâce du rapport de synthèse de la première page puisque c'est le même à peu près tous les ans, et qui reprend les modalités de facturation et de paiement.

Je tiens quand même à préciser que les redevances de l'Agence de l'Eau pour la troisième année consécutive n'évoluent pas, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Les chiffres qui ont été évoqués tout à l'heure par M. le Président vous sont proposés par la Commission.

Pour ce qui concerne l'abonnement annuel pour l'eau potable, il vous est proposé de passer de 53,50 € à 55 €.

Pour le prix du mètre cube d'eau, il vous est proposé de passer de 1,25 € à 1,28 €.

Pour l'abonnement de l'assainissement, il vous est proposé de passer de 26 € à 27,50 €.

Pour le prix du mètre cube assaini, il vous est proposé de passer de 1,61 € à 1,67 €.

Ce qui nous donne effectivement pour la consommation moyenne nationale de 120 m<sup>3</sup> un prix du mètre cube d'eau non assaini à 2,23 €, soit 2,05 % d'augmentation par rapport à 2019, et un prix du mètre d'eau assaini un prix de 4,59 €, soit 2,79 % d'augmentation par rapport à 2019, en sachant qu'en 2019 nous avons des augmentations qui étaient de 2,60 % pour le mètre cube non assaini et de 2,38 % pour le mètre cube assaini.

Pour être plus précis puisque, nous, sur la CABA, nous sommes plutôt sur une consommation moyenne annuelle de 80 m<sup>3</sup> par abonnement, cela représente une augmentation de 80 centimes d'euro pour le mètre cube par mois, y compris l'assainissement. Cela représente effectivement un impact pour l'utilisateur, mais quand on rapporte cela aux budgets de fonctionnement de l'Eau et de l'Assainissement qui sont quand même de l'ordre de 7 M€ chacun, pour ce qui concerne l'eau, ce sera un bonus de 126 700 € et pour ce qui concerne l'assainissement, ce sera un bonus de 173 600 €. Vous voyez donc le rapport par rapport au montant, sans évoquer les montants de l'assainissement auxquels le Président a fait allusion également tout à l'heure, ne serait-ce que sur Souleyrie.

Après, tous les autres tarifs sont sans modification, mis à part toujours ceux du bordereau des tarifs de prestations des services en régie, où là c'est toujours soumis à l'évolution de certains indices, et notamment je tiens à noter qu'il y en a quelques-uns qui sont assujettis simplement au prix du gazole, et là l'évolution est négative puisque le taux est de 0,95 % en 2020 par rapport à 2019.

Voilà ce que je tenais à préciser par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? La nomenclature des tarifs reste quelque chose de très sophistiqué, et c'est le gage du maintien d'un service de qualité. S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Alain BRUNEAU va reprendre la parole pour nous parler des conventions qui portent sur les accords passés avec Cère et Goul en Carladès à la fois sur l'eau, nous en avons déjà parlé, et sur l'assainissement. Là, les deux conventions vous sont présentées.

**DÉLIBÉRATION N° 41 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – CONVENTIONS PORTANT MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS POUR CERTAINES PRESTATIONS LIÉES À LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Rapporteur : M. Alain BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Elles sont le résultat de 11 réunions entre les Services et les Élus des deux Intercommunalités, en plus des contacts directs entre les deux services concernés.

Ces prestations sont appelées à s'effectuer par la mise à disposition de services et d'équipements de la CABA.

Les conventions fixent les conditions de remboursement.

Il apparaît opportun et cohérent que la CABA mette à disposition, dans les cadres conventionnels définis à l'appui des présentes conventions, ses services « eau potable » et « assainissement collectif » avec leurs moyens humains et matériels pour la mise en œuvre au moins partielle de ses compétences sur le territoire de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès.

Ces conventions ne concernent évidemment que le fonctionnement puisque tout ce qui est investissement concerne directement la Communauté de Communes.

Pour ce qui concerne la production et la distribution d'eau potable, cela concerne les 11 communes de l'intercommunalité. Comme vous pouvez le voir, la convention a un schéma type avec successivement :

1) le préambule et la présentation générale ;

2) la mise à disposition du service et de ses moyens avec :

- un calendrier de montée en charge, en sachant que pour l'eau, il y a deux niveaux de prestations :

\* le niveau 1 qui correspond aux prestations liées à la production d'eau potable qui ont donc commencé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur une commune et qui s'achèveront au 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur la dernière commune parmi les 11 ;

\* le niveau 2 qui correspond aux prestations liées à la production et à la distribution d'eau potable qui viennent de commencer en novembre 2019 sur la première commune qui avait été prise en charge au 1<sup>er</sup> janvier et le processus s'achèvera par la prise en charge de la dernière commune en juillet 2021 ;

- l'article qui concerne les astreintes – c'est un point important dans ce type de prestations – avec en annexe 3 un double tableau récapitulatif sur le processus d'astreintes qui n'est peut-être pas encore arrivé en vitesse de croisière puisque, autant sur la CABA, les astreintes c'est quelque chose qui est déjà historique, autant sur ces communes, ce n'est pas tout à fait la même chose puisqu'il y a même des communes où c'était directement l' élu qui s'occupait de l'eau et de l'assainissement, il n'y avait même pas d'agent communal qui était en charge de l'eau et même de l'assainissement ;

- les modalités d'arbitrage.

3) Les modalités financières avec :

- les dispositions générales ;

- le forfait de fonctionnement. Tout ce dispositif financier s'appuie sur les tarifs que nous venons de voter puisqu'il y a un service rendu, mais il y a des dépenses et en face, il y a forcément des recettes qui sont recouvrées à partir des tarifs de prestations ;

- le coût unitaire de fonctionnement. Les coûts sont détaillés dans l'annexe 4 et évoluent annuellement par la délibération du Conseil Communautaire.

4) L'application de la convention.

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, là, cela ne concerne que 6 communes, avec une montée en charge qui est prévue.

Les conventions sont sur le même modèle que pour l'eau.

Pour ce qui concerne les montées en charge, il est prévu de prendre en compte les deux premières communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et cela s'achèvera par la prise en charge de la dernière commune qui est Vic-sur-Cère, la plus importante, mais qui bénéficie actuellement d'un contrat avec un prestataire privé, en novembre 2021.

Cette prise en charge échelonnée en ce qui concerne l'assainissement et surtout en eau la prestation de niveau 1 et la prestation de niveau 2, c'est ce qui nous a permis de répondre à la demande de la Communauté de Communes et d'arriver à mettre au point à la fois les interventions et la convention au mieux des intérêts également de la CABA en moyens (personnel et équipement).

Il vous est proposé d'approuver ces conventions et d'autoriser le Président à les signer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Alain. Comme vous l'avez compris, la précision, c'est que tout cela ne coûte rien à la Communauté d'Agglomération évidemment ; toutes les charges sont intégrées dans la convention de façon qu'il y ait une transparence financière totale entre nos deux intercommunalités. C'est un processus qui a été long parce que c'est, techniquement, compliqué avec des cultures différentes, d'un côté la culture CABA qui est une culture industrielle – comme je le dis toujours dans ces domaines-là, ce sont vraiment des processus très complexes, très connectés, qui demandent beaucoup de professionnalisme – et des communes qui, de leur côté, avaient des situations très diverses entre elles, des tarifs de l'eau très divers, des tarifs de l'assainissement également très divers. Tout cela a demandé des efforts d'adaptation pour arriver à converger, mais nous y sommes arrivés. Quand il y a de la bonne volonté, on finit toujours par trouver la voie moyenne.

**M. BRUNEAU.-** J'ai évoqué que l'investissement était conservé par la Communauté de Communes, mais il faut quand même dire que, pour fonctionner, nous avons été amenés malgré tout à intervenir sur des petits investissements, notamment sur la télégestion, sur les échelles de sécurité pour accéder aux installations. Il a fallu quand même que, dans un premier temps, les agents de la CABA qui vont intervenir petit à petit sur les 11 communes, pour ce qui est de l'eau, soient dans les mêmes conditions de travail que sur le territoire de la CABA. Nous n'allons pas leur faire prendre des risques inconsidérés dans des installations qui ne sont pas à la hauteur de celles de la CABA.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sont nos standards qui sont appliqués, et je crois que nous pouvons être fiers de notre service public qui a fait des envieux puisqu'ils sont venus nous chercher. Nous ne sommes pas du tout allés à la pêche là. C'est vraiment la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès qui nous a sollicités et nous avons pu répondre ; ce qui est très bien.

**M. BRUNEAU.-** Et avec des débats internes à la Communauté de Communes malgré tout, mais qui ont fini par être arbitrés en notre faveur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces deux conventions et sur cette délibération ? Vous n'avez rien de particulier à évoquer. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons sur le domaine de l'environnement avec Philippe GRANIER pour une première délibération qui concerne le budget des TDMA dont j'évoquais tout à l'heure la sensibilité avec les tarifs qui vont nous être présentés.

## **DÉLIBÉRATION N° 42 : ENVIRONNEMENT – TARIFS 2020 DU BUDGET TDMA (TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- Nous rappelons tous les ans que, la CABA ayant compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac fixe les tarifs des prestations qu'elle assure pour le compte de tiers publics ou privés.

Le tableau que vous trouvez dans la délibération vous présente les différents tarifs.

La première ligne qui correspond au tarif du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés est la plus intéressante parce que nous passons de 131 € à 151,50 € la tonne, soit une hausse de 13,5 %. Elle est encore contenue puisque nous n'avons renégocié le marché avec la DRIMM, CNIM et LHERITIER que pour deux ans parce qu'ils avaient de telles contraintes qui allaient arriver et qu'ils ne connaissaient pas qu'ils nous ont dit : « si vous faites un marché au-delà de deux ans, nous allons être obligés d'anticiper et d'augmenter les prix de façon exponentielle ». C'est pour cela que nous avons une hausse de 13,5 % ; nous pouvions avoir beaucoup plus.

Le reste des tarifs augmente de 2 %.

Voilà ce qu'il vous est proposé d'adopter.

Tout à l'heure, le Président évoquait des hausses qui vont arriver. Il faut savoir que, dans la reprise des matériaux, nous avons Écofolio qui nous reprenait des matériaux, il y a quelques temps de cela, 80 € la tonne, et là nous étions à 40 € la tonne. Ils nous ont écrit pour nous expliquer que, maintenant, c'est zéro euro la tonne. Il faudra donc que nous nous posions des questions : est-ce que cela a encore un intérêt de trier ? C'est dramatique d'en arriver là, mais il faudra se poser des questions.

Après avoir digressé, je vous propose d'adopter la tarification du traitement des déchets ménagers et assimilés. Vous avez peut-être des observations à faire avant le vote.

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'observations, je mets la délibération aux voix.

Sur la proposition de tarifs, y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne le Contrat Territorial avec Éco-Mobilier pour la reprise de mobilier usagé.

## **DÉLIBÉRATION N° 43 : ENVIRONNEMENT – CONTRAT TERRITORIAL 2019-2023 AVEC L'ÉCO-ORGANISME ÉCO-MOBILIER POUR LA REPRISE DU MOBILIER USAGÉ**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- Là, c'est une bonne nouvelle puisque nous allons signer avec Éco-Mobilier suite à cette délibération. C'est un contrat qui a une durée de 5 ans et qui prendra fin le 31 décembre 2023. Les producteurs de mobilier nous permettent, par l'organisme Éco-Mobilier, de pouvoir signer des conventions. Nous allons donc, en déchetterie, dans un premier temps sur le site de l'Yser, et dans un deuxième temps, après organisation, sur le site des Quatre Chemins, mettre à disposition des bennes « éco-mobilier » qui permettront d'avoir des reprises de ces matériaux. Vous avez tous les tarifs dans le contrat, mais globalement, c'est un tarif de 20 € la tonne. Je ne vais pas vous relire tout le tableau. Nous pourrions récupérer quelques gains qui nous feront du bien sur le Budget des TDMA.

Là, nous vous proposons de valider la convention telle qu'elle vous est présentée et d'autoriser M. le Président à la signer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui est la plus globale et la plus importante dans ce domaine de l'environnement que nous évoquons ce soir, c'est le Contrat de Transition Écologique.

**DÉLIBÉRATION N° 44 : ENVIRONNEMENT – CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- Le Contrat de Transition Écologique a déjà été évoqué par le Président précédemment. Dans ce contrat, nous retrouvons la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès qui l'a intégré, alors qu'ils n'étaient pas obligés de le faire. Dans le cadre du PCAET, l'État accompagne les démarches pour une durée de trois ans. S'agissant des opérations qui sont à mener dedans, il n'y a pas d'axes de travail imposés par l'État. C'est la DDT qui nous aide et qui suit ceci. C'est la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en la personne de Mme BOROWIEL qui est pilote pour le compte des trois collectivités.

Les 4 axes – parce qu'il nous fallait retenir 4 axes après les différentes réunions de travail que nous avons eues entre les collectivités mais aussi avec les entreprises, les collectivités et les différentes entités que nous pouvons trouver – ont été les suivants :

- la gestion des déchets,
- la réduction de consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables,
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles,
- les nouvelles mobilités au service du territoire.

Cela paraît assez succinct quand je le présente comme cela. Mais il reste des heures et des heures de travail pour les futures équipes.

Nous devons signer cette convention et la valider. Après, le Président a beaucoup travaillé aussi là-dessus ; il peut donc éventuellement en dire quelques mots. Il y a d'autres collègues, notamment je vois M. FRÉCHOU que j'ai croisé aussi régulièrement, qui savent de quoi nous parlons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il est vrai que c'est un travail très important, sur lequel nous souhaitons – et la démarche est faite dans ce sens – associer le maximum de personnes, et il est vrai que c'est toujours un peu désolant quand nous sentons qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants ou de citoyens qui viennent sur les temps d'information et de diagnostic parce que c'est là que l'on se fait un peu la culture de ces sujets-là et que les gens peuvent faire valoir leurs propositions. Nous intégrons cela au mieux, via notre bureau d'études et via les Commissions Environnement que nous avons les uns et les autres. Mais je crois que nous partons sur un contrat qui devrait être sérieux ; c'est-à-dire que dans les objectifs que nous sommes en train d'élaborer, nous avons un Comité de Pilotage PCAET et nous essayons de nous fixer des objectifs qui restent atteignables parce que, quand on dit qu'en 2030, il faut diminuer de 50 % la consommation d'énergie carbonée, c'est très engageant et il faut mesurer les choses. 2030, c'est un horizon qui est très proche malgré tout et qui demande à ce que nous remettions en cause un certain nombre de nos pratiques, qu'elles soient individuelles ou qu'elles relèvent de nos collectivités, dans la philosophie de construction de nos bâtiments, dans l'ensemble des opérations que nous avons à mener, et je pense que

nous avons aussi beaucoup de sensibilisation des populations à faire, notamment des plus jeunes puisque nous savons bien que c'est par l'éducation et par l'impact des enfants et des jeunes sur les parents que les choses peuvent bouger. Mais tout cela est un sujet qui est devant nous.

Y a-t-il des remarques ? Non. La délibération est effectivement très synthétique, mais nous reviendrons sur ces sujets régulièrement évidemment demain et après demain avec nos successeurs.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous passons à une dernière délibération un peu plus festive relevant du domaine de l'environnement, qui est la Fête de la Randonnée.

### **DÉLIBÉRATION N° 45 : ENVIRONNEMENT – FÊTE DE LA RANDONNÉE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- La Fête de la Randonnée est un marronnier puisqu'elle revient tous les ans. Cette année, elle se fera au niveau du site de la Plantelière. Année d'élection oblige, nous nous étions dit que, peut-être, pour éviter certaines discussions, nous allions la recentrer sur un site propre à la Communauté d'Agglomération.

La Fête de la Randonnée va se chevaucher visiblement avec la Jussacoise. C'est pour cela que j'en parle aussi. Ce ne sont peut-être pas les mêmes pratiquants, mais cela permet de parler aussi de la Jussacoise pour que les gens ne l'oublient pas puisque cela nous avait été fait comme remarque au moment de la Commission Environnement.

A la Fête de la Randonnée, vous retrouverez comme d'habitude des sorties VTT et pédestres pour enrichir ses connaissances au niveau de la nature et des animations.

Le coût global de cette Fête de la Randonnée est, comme tous les ans, de 13 000 € HT, avec les différents partenaires que nous avons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité. Merci.

### **DÉLIBÉRATION N° 46 : GRANDS ÉQUIPEMENTS – AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE DES CONGRÈS D'AURILLAC ET DU PRISME**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons à la délibération n° 46. C'est moi qui la rapporte celle-ci puisqu'elle concerne le Centre des Congrès. C'est Charly DELAMAIDE qui est la cheville ouvrière dans ce secteur, mais en qualité de président, il ne peut pas être juge et partie si l'on peut dire.

Cette délibération remet dans la forme administrative les relations entre la Communauté d'Agglomération et Aurillac Développement sur notamment l'exploitation du Centre des Congrès et du Prisme, et notamment sur l'aspect « Festival de musique » que nous avons mis en place l'an passé. L'avenant que vous avez dans le dossier embarque l'ensemble de

ces données-là, c'est-à-dire à la fois le financement – je vais y revenir – du festival précédent, la commande d'une programmation spécifique régulière pour l'année suivante et après les choses se recalent et le supplément de deux mois d'exploitation pour rentrer dans le cadre par rapport aux échéances. Aurillac Développement a besoin d'une visibilité pour faire les programmations. Tout cela concerne l'année à venir.

Pour ce qui est du Festival lui-même, nous en avons parlé, nous l'avons décidé en commun, nous avons une difficulté financière, à savoir que nous avons un niveau d'équilibre qui nous avait été présenté par Aurillac Développement qui était à peu près entre 10 000 et 12 000 spectateurs et il nous manque de la billetterie sur les deux jours, il nous manque à peu près 2 500 billets. Cela, c'est une première difficulté. Et puis, nous avons une deuxième difficulté qui est le sponsoring privé puisque nous avons prévu, de mémoire, 50 000 € de sponsoring privé, et les sponsors privés ne sont pas venus à cette hauteur-là, certains sont venus mais au cumul, nous avons un déséquilibre financier. J'avais évoqué en Bureau Communautaire le fait – et nous l'avons adopté ensemble – d'une subvention de 60 000 € avec un risque maximum à 100 000 € ; nous sommes au risque à 100 000 € aujourd'hui.

Donc, de façon que les comptes entre Aurillac Développement et la CABA soient des comptes clairs, il convient de transférer ces 100 000 € ; c'est donc 40 000 € de plus que ce que nous avons prévu au départ, encore une fois ceci étant lié au manque de billets, alors que nous étions sur une date favorable, c'était le lendemain de la Fête de la Musique, avec une programmation tout à fait adaptée ; Bigflo & Oli font régulièrement, dans les métropoles, des 10 000 ou 15 000 spectateurs ; nous avons eu un temps idéal. Malgré ces trois conditions qui semblaient pouvoir nous permettre d'équilibrer les comptes, nous n'y arrivons pas.

Ce qui fait que nous avons demandé à Aurillac Développement de ne pas renouveler à la même hauteur une deuxième édition, compte tenu du risque financier qui, s'il ne faisait pas beau, si la programmation était moins bonne ou s'il y avait des conditions d'aléas supplémentaires, risquait d'être encore plus important, et je crois que nous sommes comptables de l'argent public. Notre manifestation a été un grand succès. Je crois que toutes les personnes qui ont participé à ce festival ont reconnu la qualité des plateaux. Il y avait du monde malgré tout puisqu'il devait y avoir 7 500 spectateurs entre les invitations et les billets vendus. Il y a eu une grosse satisfaction des gens présents mais – et je crois que c'est l'une de nos difficultés un peu permanente – nous avons toujours un effet de seuil ici où nous avons toujours la difficulté à financer compte tenu d'un bassin démographique qui n'est pas à la hauteur de ce que nous pourrions attendre sur des manifestations de cette dimension.

Par ailleurs, pour me rendre compte de ce que l'on peut avoir dans d'autres territoires sur une manifestation du même genre, je suis allé à Brive et quand vous voyez la rangée de sponsors dans les allées de Brive où, tous les 20 mètres, vous avez un calicot avec toutes les grandes enseignes nationales de musique, il est vrai que nous avons toujours la difficulté ici à regrouper autant de sponsors nationaux. Par ailleurs, au niveau de la billetterie, c'est insuffisant ; la billetterie, ce sont les gens ; ceux qui sont là étaient ravis, mais il nous en manque.

Nous restons donc raisonnables. Dans la convention, nous programmons quand même un spectacle supplémentaire, mais là je vais laisser Charly DELAMAIDE vous en dire un peu plus, s'il le souhaite, sur ce point-là.

**M. DELAMAIDE.** - Merci, Président. Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais rappeler – mais le Président l'a fait en partie – qu'effectivement les actionnaires nous avaient assigné un certain nombre d'objectifs, à savoir :

- l'organisation d'un événement d'envergure nationale, en l'inscrivant dans un calendrier des festivals et dans une programmation cohérente ;
- la pratique d'une politique tarifaire accessible ;
- enfin l'ouverture sur les scènes locales.

Sur le bilan qualitatif, il est vrai que nous avons eu d'excellents retours des productions et des artistes, et cela c'est essentiellement lié à la proximité et au confort de l'infrastructure en dur qu'est le Prisme à côté.

Le Président l'a dit, je crois que nous avons eu des conditions tout à fait exceptionnelles avec un plateau exceptionnel. Le plateau que nous avons fait ailleurs 15 000, 20 000, 30 000, voire 50 000 spectateurs. Chez nous, c'était une première. Mais nous avons également – c'est à noter – un excellent retour des festivaliers qui ont participé.

Je ne vais pas revenir sur le bilan financier, le Président l'a largement abordé, mais sachez qu'Aurillac en Scène, c'est une marque qui est déposée. Le Festival de Brive, c'est un festival qui a plus de 10 ans d'existence et qui est aujourd'hui privatisé ; il a eu besoin de cette phase de naissance et de maturation, et aujourd'hui le Festival de Brive est un festival mature, mais nous ne sommes pas du tout dans les mêmes échelles au niveau de notre première édition à nous qui, je le dis, sur un plan qualitatif, à mon sens, a été quand même un réel succès.

Comme l'a dit le Président, l'avenant qui vous est proposé, c'est la contribution pour l'organisation d'un nouveau spectacle et les deux mois d'exploitation supplémentaires.

Je crois qu'au travers de cette expérience, la SPL a montré sa capacité à organiser des événements d'envergure. Je rejoins le Président et les actionnaires sur le fait qu'il est raisonnable qu'en année électorale, il ne serait pas raisonnable d'engager la collectivité dans une autre édition. Toutefois, je pense que l'avenir de la manifestation dépendra de la volonté ou non de la future équipe à intégrer cette manifestation comme un réel projet de territoire. Moi, j'ai toujours en mémoire un peu les débuts du Théâtre de Rue. Sur les premières éditions, nous avons été très loin d'atteindre les fréquentations que nous avons aujourd'hui. Si demain la future équipe décidait d'en faire un réel projet de territoire, cela peut être une décision pertinente.

En attendant, par contre, je souhaite insister sur un point. Pour qu'il n'y ait pas de rupture d'offre, et cela a été notre volonté, nous avons été assez fiers de faire une proposition et de proposer le concert de -M- le 26 mai 2020. Le concert de -M-, il faut savoir que c'est l'une des plus grosses productions sur les scènes nationales qui se produisent en ce moment. Ce sera donc à Aurillac. C'est un réel événement d'avoir -M- à Aurillac à ces dates-là.

Voilà ce que je voulais dire.

Et puis, j'en profite pour avoir un petit message positif. Je voulais dire que nous avons appris ce soir, Président, que la Communauté d'Agglomération était labellisée « Terre de Jeux » pour 2024. Je crois qu'il y aura une communication intéressante à faire sur ce sujet. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Un point que je n'ai pas précisé et qui est important, c'est qu'Aurillac Développement a strictement tenu le budget « dépenses », c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu un euro de dépensé de plus que ce qui était dans le budget qui nous avait été présenté. Le déficit, c'est vraiment un manque de recettes. Nous n'avons pas glissé sur les dépenses. Si nous avions dérapé sur les dépenses, nous aurions pu corriger cela sur une année suivante. Mais nous étions vraiment très serrés sur les dépenses, et les services d'Aurillac Développement ont été très sérieux dans la gestion du compte « dépenses ». C'est la recette qui nous manque qui explique le déficit.

Y a-t-il des questions sur ce sujet-là ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

Nous laissons ces projets-là aux suivants. Cela mérite une réflexion effectivement, peut-être aussi avec les autres collectivités. La Région nous avait suivis de façon importante puisque nous avons touché une subvention qui, d'habitude, était réservée aux deuxièmes années de

festival. Nous l'avons eue dès cette année. Cela nous permet d'atténuer un peu la dépense, mais cela n'a pas suffi. En tout cas, je le souligne parce que ce n'était pas évident d'avoir cette subvention à ce montant-là.

Quand nous parlons de déficit, la ligne aérienne n'est jamais loin. Je vais laisser Philippe GRANIER nous rapporter la délibération concernant le financement de l'exploitation de la ligne aérienne.

## **DÉLIBÉRATION N° 47 : TRANSPORTS – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE AURILLAC/PARIS**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.-** La délibération n° 47 a pour objet l'approbation du projet de convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris. Je vous rappelle que la ligne est une ligne aérienne dite d'aménagement du territoire supra régional. Dans « supra régional », il y a « région ». C'est le Département qui définit les obligations de l'OSP et qui signe avec l'État et le délégataire, à savoir Air France, pour une durée de trois ans. La convention est prévue pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2023.

Sur cette convention, le déficit commercial annuel est en majorité financé par l'État. La Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base d'un montant forfaitaire annuel, ainsi que le Département du Cantal et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, à parité pour le solde, sont appelés à financer la part complémentaire de ce déficit.

Nous vous rappelons que les chambres consulaires, en l'occurrence la CCI, ne participent plus au financement du tout, alors qu'il y a encore quelques temps, ils venaient abonder le financement à hauteur de 250 000 € pour ce qui est de la CCI. Ce n'est quand même pas rien.

L'État, quant à lui, va venir participer à hauteur de 55 % du déficit dans la limite de 70 % des recettes commerciales.

Cela se traduit de la façon suivante pour le projet :

- une participation annuelle de la Région fixée forfaitairement à 350 000 € ;
- des participations du Département et de la CABA fixées chacune à 50 % du montant résiduel restant à financer après la déduction des contributions de l'État et de la Région. Pour information, sur 2019-2020, c'est 958 350 € pour la CABA et pour le Département. Pour 2020-2021, c'est 863 750 € pour la CABA et le Département. Pour 2021-2022, c'est 766 150 € pour la CABA et le Département. Enfin, pour 2022-2023, c'est 730 175 € pour la CABA et le Département.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la convention de partenariat pour le financement et l'exploitation de la ligne aérienne ;
- d'autoriser M. le Président à la signer ;
- de créer, sur la période couverte par la convention (juin 2019/mai 2023), les autorisations budgétaires annuelles nécessaires à la liquidation de la participation de la CABA et d'autoriser le Président à les signer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Philippe. Tout a été dit sur cette convention. L'OSP est signée sous la responsabilité du Département. C'est le Département qui négocie, mais en parfaite symbiose avec nous qui sommes associés à l'ensemble des étapes de la discussion. Je vous rappelle qu'il n'y avait eu que deux candidats et que, lorsque nous lançons ce genre d'appel d'offres européen, nous n'avons qu'une peur, c'est qu'il y ait zéro candidat, parce que cela pourrait arriver, et s'il y avait zéro candidat les choses se poseraient encore différemment. Nous avons beaucoup de difficultés à rentrer dans la réalité des comptes d'exploitation qui

nous sont présentés par les candidats et nous ne nous sentons pas forcément très aidés par les structures administratives qui seraient à même de nous aider à décortiquer un peu les comptes d'exploitation et à rentrer dans les lignes des uns et des autres.

Il n'en reste pas moins que nous avons fait le choix ensemble de proposer une troisième rotation. Cette troisième rotation, elle a indéniablement un petit impact financier, mais pas à la hauteur de ces augmentations-là et elle rend des services évidents puisqu'en termes de fréquentation, comme je vous l'ai dit, nous sommes à 39 000 passagers, nous sommes donc sur la fourchette haute des prévisions de l'exploitation. Là, il n'y a pas de difficulté particulière.

Le taux d'effort consenti par l'État est correct par rapport à l'historique.

La Région n'est pas tout à fait au taux d'effort que nous souhaiterions, mais nous avons bon espoir d'avoir des interventions en investissement ; ce qui va nous permettre de moins transférer de crédits vers l'investissement et donc d'être à des niveaux tout à fait corrects.

La vraie difficulté, elle se trouve au niveau du croisement des baisses notamment des interconsulaires avec des offres par les compagnies qui explosent et sur lesquelles nous n'avons pas la main. Alors nous négocions ; quand nous négocions, nous gagnons une demi-queue de cerise à chaque fois, mais nous n'avons pas la possibilité de rentrer de façon précise dans les comptes pour vérifier la réalité des équilibres financiers qui sont présentés.

Cette ligne aérienne, cela reste donc un élément majeur pour l'économie locale. Pour nous, c'est de l'argent qui ressort du développement économique. Cela sert aussi pour l'aspect touristique qui est dans le développement économique. Cela sert aussi à nos populations pour les déplacements familiaux. Ce n'est plus une ligne qui est réservée aux parlementaires, comme on a trop pu le dire et le croire dans une période où c'était sans doute partiellement vrai parce qu'il y avait moins de développement du transport aérien. Aujourd'hui, je crois que c'est un véritable service que nous rendons et que nous proposons à la fois au monde économique et à l'ensemble des habitants de l'Agglomération et même plus largement.

Nous avons fait le choix d'aller aux financements pour maintenir cette ligne. Nous verrons en 2023 ce qu'il en sera. Vous voyez que les sommes correspondant à nos participations diminuent malgré tout puisque nous finissons la période de la convention à 730 000 € contre 958 000 € aujourd'hui ; ce n'est pas rien, il y a 200 000 € de moins en perspective. Espérons que les résultats que nous avons malgré tout toujours des difficultés à avoir lorsque nous faisons les comités de suivi pourront permettre encore une fois de baisser cette somme-là.

Toujours est-il qu'aujourd'hui la dure réalité des chiffres est là, c'est pour nous 958 350 € pour le compte de la saison 2019-2020.

Voilà ce que je voulais préciser. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Donc, de gaîté de cœur, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous engageons maintenant une série très importante de délibérations qui concernent l'urbanisme et l'habitat. Je pense que le Vice-Président et Sophie BERGOIN-CAPELLE nous ont concocté un power-point qui va synthétiser peut-être et présenter l'ensemble de ces délibérations de façon dynamique, sachant que le point majeur évidemment, c'est le PLUi-H.

## **DÉLIBÉRATION N° 48 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

(Présentation de documents sur écran)

**M. MATHONIER.-** Merci, Michel. Ce soir, la délibération que nous vous proposons, c'est l'aboutissement d'une démarche qui a duré quatre années complètes.

Là, vous avez l'historique avec un premier diagnostic en 2016 sur le territoire, avec la mise en place parallèlement aussi du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) qui va être approuvé certainement dans la délibération suivante.

Nous avons eu ensuite le travail sur le PADD pour définir les grandes orientations et les choix stratégiques qui ont été retenus comme axes directeurs du PLUi-H.

Nous avons travaillé ensuite sur les zonages réglementaires.

Nous avons procédé à une évaluation environnementale et rédigé un rapport de présentation en continu.

Sur la période 2019, le 7 janvier nous avons arrêté le projet.

Nous avons consulté les Personnes Publiques Associées de janvier à avril 2019.

Nous avons fait une enquête publique qui a duré du 11 juin au 12 juillet 2019.

Nous avons fait une Conférence Intercommunale des Maires le 7 octobre 2019.

Nous soumettons à l'approbation, dans une étape finale du PLUi-H, ce document ce soir.

En ce qui concerne l'élaboration du projet, nous pouvons reprendre l'historique, nous avons eu des rencontres en mairies, des ateliers thématiques, des ateliers par commune. Vous y avez certainement tous participé, je n'y reviens donc pas.

Nous avons eu ensuite une réunion des Personnes Publiques Associées. C'est un travail conséquent qui a été mené par les uns et les autres, qui a été intégré dans le PLUi-H. A ce titre, je rappelle que nous avons un avis PPA qui a été ajouté au dossier : celui de l'INAO. Cela a été envoyé par mail aux uns et aux autres. C'est un avis défavorable sur les consommations de terres. Vous l'avez dans vos documents.

Dans l'automne 2017 et dans l'automne 2018, nous avons eu des réunions publiques.

Il y a eu aussi le Salon de l'Habitat 2018 où nous avons aussi présenté le PLUi-H.

Temps n° 2 : Le 7 janvier 2019, il y a eu l'arrêt du projet de PLUi-H.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous avez toute la série des personnes consultées avec les avis qu'elles ont émis.

Ensuite, nous avons eu l'enquête publique avec les observations des uns et des autres et les réponses de nos commissaires enquêteurs. Il y a eu un avis favorable à l'issue de la Commission d'Enquête sur le projet de PLUi-H.

Le temps n° 3, c'est le dossier qui est soumis lui-même à l'approbation.

Nous avons indiqué la composition du dossier qui comprend :

- un rappel de la procédure ;
- un rapport de présentation avec des diagnostics, l'état initial de l'environnement, la justification des choix et l'évaluation environnementale ;
- le PADD ;
- l'aspect réglementaire avec le zonage, le règlement graphique et le règlement écrit ;
- les annexes ;
- le programme d'orientation et d'aménagement ;
- les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation).

Dans le dossier, nous avons les éléments du PADD, en particulier l'attractivité et la qualité de vie avec un souci sur le désenclavement.

Nous avons fait le choix collectif de passer en document graphique avec un zonage, de passer sur une démarche d'urbanisme de projet que documentation écrite. Cela a modifié le document. Là, vous avez les exemples de zonages tels qu'ils sont proposés dans notre PLUi-H avec les aspects réglementaires, les voies, etc. C'est une présentation beaucoup plus intuitive et plus simple qu'un document écrit de description des règles d'aménagement.

Les OAP sont des éléments bien sûr très importants puisque ce sont les éléments qui, sur un zonage donné, conditionnent le futur de ce zonage en termes d'éléments de programmation, d'insertion architecturale urbaine et paysagère, de qualité environnementale, d'organisation des déplacements et des réseaux. Il y en a sur un certain nombre de communes ; ce sont des espaces où les maires avec leurs équipes ont pu proposer des OAP, et bien sûr cela s'impose dans le cadre de notre PLUi-H.

Voilà une présentation très synthétique, mais comme cela fait déjà 4 ans que cela dure, je ne suis pas rentré dans tous les détails. Il y a un nombre très important de pages, je ne sais pas combien le document papier représente de pages.

Y a-t-il des questions ou observations sur ce PLUi-H ? Simplement, je voulais remercier Sophie BERGOIN-CAPELLE et toute son équipe pour leur travail et bien sûr CITADIA parce qu'il y a eu un travail aussi du bureau d'études qui a été quand même très à l'écoute de nos remarques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Un des éléments majeurs, et il y en a beaucoup, c'est la réduction de l'augmentation de la consommation foncière. N'oublions pas que nous étions contraints. Ce n'est pas une décision de la Communauté d'Agglomération ; nous avons pris en compte les critères qui ont été adoptés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui, eux-mêmes, étaient adossés sur les obligations législatives et réglementaires. Nous avons diminué de 30 % la flèche qui va vers l'augmentation de la consommation foncière en restructurant cela par niveaux de collectivité entre le cœur d'agglomération, le périurbain, les pôles d'équilibre et la zone plus rurale.

**M. MATHONIER.**- J'ai oublié aussi une petite précision. Il y a un document qui sera modifié puisqu'il y avait une petite erreur technique, un oubli d'identification des bâtiments agricoles sur le zonage qui doit concerner Aurillac, sur des plans de zonage d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a d'autres petits points, si j'ai bien compris, qui seront revus, mais la Charte de Gouvernance va vous éclairer sur la façon dont nous pouvons et dans quel délai apporter les modifications. Il n'est pas exclu que, quand vous revérifierez les choses, il y ait des erreurs matérielles, que le trait ne soit pas au bon endroit, etc. Il y a une procédure qui est prévue pour rééquilibrer tout cela. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Si vous avez des remarques là-dessus, nous allons vous expliquer la procédure à suivre au niveau de la Charte de Gouvernance ; et puis, vous pourrez aller vers les services évidemment.

Je mets déjà aux voix le PLUi-H lui-même, qui est une décision majeure, s'il n'y a pas de remarques. Je pense que tout le monde a assez travaillé sur ce document pour s'en satisfaire à ce stade.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **DÉLIBÉRATION N° 49 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE RELATIVE AU SUIVI ET AUX ÉVOLUTIONS DU PLUi-H**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

(Présentation d'un document sur écran)

**M. MATHONIER.**- La délibération n° 49 porte sur la Charte de Gouvernance.

Cela a été souhaité et il était légitime de prévoir de façon écrite les aménagements et les ajustements que nous serions amenés à conduire sur le PLUi-H.

Un premier objectif de la Charte de Gouvernance consiste à définir les enjeux en matière de suivi et d'évolution du PLUi.

Le suivi du PLUi-H lui-même prévoit un certain nombre d'outils :

- un observatoire de l'habitat et du foncier ;
- une réunion annuelle sur le thème de l'urbanisme et de l'habitat ;
- des réunions trimestrielles, voire semestrielles, en fonction des besoins sur l'application et les difficultés d'application des documents réglementaires du PLUi-H ;
- un bilan triennal qui est prévu par les textes.

Nous aurons aussi dans la Charte de Gouvernance à définir différents enjeux, notamment la taxe d'aménagement en sachant qu'il y a des réflexions à mener sur ce sujet, et les projets urbains partenariaux pour savoir quelles contributions et quels partenariats nous pouvons, sur des projets particuliers, discuter et proposer.

Sur les modalités de la gouvernance, il y aura :

- une commission Urbanisme élargie qui sera une commission de travail pour traiter toutes ces modifications ;
- le Bureau Communautaire sera l'instance d'arbitrage ;
- le Conseil Communautaire sera l'instance de validation.

Je crois que ces éléments qui constituent la Charte de Gouvernance ont fait consensus avec les différents maires. Cette Charte permettra de financer les documents autant que de besoin dans la limite du SCoT puisque nous restons toujours sous cette contrainte, mais il peut y avoir des erreurs techniques, il peut y avoir beaucoup de choses qui peuvent quand même évoluer à l'intérieur du cadre du SCoT.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques sur cette charte ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante sur le Droit de Préemption Urbain.

## **DÉLIBÉRATION N° 50 : URBANISME ET HABITAT – INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

(Présentation d'un document sur écran)

**M. MATHONIER.**- Le Droit de Préemption Urbain, c'était un droit de préemption que la CABA avait sur les zones U. Il s'agissait d'un Droit de Préemption simple qui portait :

- sur les zones U, AU des PLU communaux ;
- sur l'ensemble des zones U et NA des POS communaux ;
- sur la parcelle B618 de la Carte Communale de Teissières-de-Cornet, qui est une particularité
- et sur les périmètres de protection rapprochée des captages.

Il faut bien sûr tenir compte maintenant du PLUi-H. Nous devons donc prendre une nouvelle délibération pour instituer ce DPU :

- sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi-H ;
- et sur les périmètres de protection rapprochée des captages, et là le DPU reste inchangé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une simple reconduction obligatoire. Pas de remarques.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 52 : URBANISME ET HABITAT – INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR LE CENTRE VILLE D'ARPAJON-SUR-CÈRE**  
**DÉLIBÉRATION N° 53 : URBANISME ET HABITAT – INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR LE CENTRE VILLE DE LA COMMUNE D'AURILLAC**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

(Présentation d'un document sur écran)

**M. MATHONIER.**- Maintenant, je vais vous parler du DPU Renforcé. Cela concerne Arpajon pour le périmètre de cœur de ville et l'ensemble de l'aire urbaine d'Aurillac. Cela donne une possibilité de préempter :

- sur les lots de copropriété,

- sur les parts ou actions de société de construction,

- et sur les immeubles achevés depuis moins de 4 ans.

C'est l'adaptation du Droit de Préemption pour Arpajon et Aurillac par un Droit de Préemption Renforcé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons voter sur le Droit de Préemption Urbain Renforcé. Il y a une délibération pour Aurillac et une délibération pour Arpajon, mais qui sont dans les mêmes termes.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 52 et 53 sont adoptées à l'unanimité.

Nous revenons à la délibération n° 51 qui a été sautée, qui concerne la soumission des clôtures à la procédure de déclaration préalable.

**DÉLIBÉRATION N° 51 : URBANISME ET HABITAT – PLUi-H – SOUMISSION DES CLÔTURES À LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. MATHONIER.**- En ce qui concerne cette délibération, il n'y a pas de slide. C'est simplement une demande qui a été faite d'intégrer en déclaration préalable les clôtures, avec une réglementation spécifique intégrée au PLUi-H en termes de hauteur et de consistance pour les clôtures mitoyennes et en façade. Cela, nous l'avons vu en Commission Urbanisme, c'est vraiment un ajustement technique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mais c'est important pour les gens. Il faut bien que les gens percutent sur ce plan-là. Cela signifie que l'on ne peut plus, sur le territoire de l'agglomération, installer de clôtures y compris mitoyennes sans une déclaration préalable auprès du maire. Bon courage...

Pas d'interrogations.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au Règlement Local de Publicité.

## **DÉLIBÉRATION N° 54 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

(Présentation de documents sur écran)

**M. MATHONIER.-** Le dernier document que je dois vous présenter, qui est réalisé en parallèle à la procédure du PLUi-H, c'est le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

L'élaboration du RLPi a fait l'objet de plusieurs étapes :

- Il y a eu d'abord un diagnostic et une observation du territoire en 2016.
- Il a fallu choisir un cap.
- Il s'est agi ensuite de se fixer des règles.

Cela a fait l'objet d'une large concertation avec :

- des réunions publiques,
- trois réunions des Personnes Publiques Associées,
- deux réunions avec les professionnels de la publicité.

Le choix qui a été réalisé pour ce RLPi, c'est de réduire la pollution visuelle liée à la publicité. C'est quand même un RLPi plutôt contraignant. Je me tourne vers Serge CHAUSI parce que c'est lui qui a beaucoup mené les discussions y compris avec les professionnels.

Ce sont des règles qui me semblent légitimes, qui concernent beaucoup Aurillac pour la plupart, qui permettent de lutter contre la pollution, notamment des panneaux numériques. Comme vous avez pu le constater, ces panneaux numériques sur lesquels il y a de la publicité sont en train de fleurir un peu partout et ils entraînent d'une part des consommations d'énergie, mais surtout une pollution visuelle qui peut être dangereuse en termes de circulation.

Nous avons donc intégré dans le RLPi des mesures spécifiques sur ces dispositifs, et je crois que nous avons réalisé un RLPi qui, d'après les professionnels, est un peu sévère, mais que nous assumons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur ce plan-là, j'ai vu qu'il y avait une discussion en débat au Parlement et que la tendance est de donner aux maires le pouvoir d'interdire les publicités lumineuses ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Tout cela est à la discussion aujourd'hui au Parlement, mais cela a été pris contre l'avis du Gouvernement et donc je ne sais pas si cela va aller beaucoup plus loin.

**M. MATHONIER.-** Je suis allé un peu vite dans la présentation.

Je précise que les objectifs que nous avons retenus sont les suivants :

- Avoir une cohérence territoriale et une harmonisation du traitement de la publicité à l'échelle de l'agglomération ;
- Anticiper les projets d'envergure et améliorer les entrées de ville et les traversées de bourgs parce que la pollution visuelle se remarque essentiellement dans les entrées de ville ;
- Préserver et valoriser la qualité paysagère et urbaine des différentes agglomérations.

Il y a un zonage qui a été défini avec des règles particulières en fonction de ces zonages qui ont été identifiés comme des espaces sensibles. Sur ces espaces sensibles, ont été définies des règles particulières en termes de taille de panneau, de localisation et d'orientation, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons lancer, sous la conduite du Vice-Président, le débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme.

### **DÉLIBÉRATION N° 55 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. MATHONIER.**- Je vais aller assez vite. Par rapport à ce débat annuel, dans les éléments majeurs, sur cette année nous avons mis en œuvre le SCoT puisque c'est la matrice sur laquelle les documents que nous venons de vous présenter ont été construits.

Nous avons approuvé – je peux le dire maintenant – le PLUi-H et le Règlement Local de Publicité intercommunal. Je ne reprends pas les détails puisque nous les avons vus dans la présentation très synthétique que nous avons pu réaliser aussi bien sur le PLUi-H que sur le RLPi.

Nous avons aussi approuvé la Charte de Gouvernance qui présidera aux modifications du PLUi-H.

Nous avons approuvé également le 21 mai le PPRI sur les risques naturels d'inondation.

Il a été mis en place le fonctionnement du Service mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour l'année 2019. Il y a eu 1 527 dossiers qui ont été instruits : 1 115 pour la CABA, 412 pour la Châtaigneraie Cantalienne.

Vous avez des beaux tableaux par communes. Je ne vais pas les lire.

Pour les perspectives 2020, maintenant que le PLUi-H est approuvé, l'instruction des dossiers se fera sur la base de ce document.

Voilà ce que je peux vous dire là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous sommes en discussion avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne puisque, au fur et à mesure que leurs PLUi de secteur sont adoptés, il y a des communes qui vont être traitées par le Service mutualisé et qui n'étaient pas dans la comptabilisation aujourd'hui. Nous sommes donc à peu près à un coût d'un demi-poste que nous allons rediscuter avec eux pour que cela ne nous coûte pas pour instruire les communes supplémentaires.

Vu cette heure, je pense que le débat va être aussi synthétique sur cette question-là. Nous prenons acte de la tenue de ce débat.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 55.

### **DÉLIBÉRATION N° 56 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUTAIRES FONDÉ SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AU RIFSEEP**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en arrivons à la délibération n° 56 qui est une délibération importante qui concerne la rediscussion du régime indemnitaire dit RIFSEEP.

Vous savez que c'est un sujet qui nous a occupés, qui a occupé le Président, qui avait occupé Roland CORNET et qui a occupé Michelle LABLANQUIE jusqu'à ce matin puisque le bouclage s'est fait, en accord avec les représentants du personnel pour le calendrier, avec un Comité Technique qui a été réuni ce matin pour un Conseil Communautaire ce soir.

Aujourd'hui, nous sommes avec une délibération qui vous présente l'avis du Comité Technique, qui est un avis d'abstention par rapport aux propositions de l'employeur. C'est un avis d'abstention pour ne pas bloquer – je traduis le sens de cette abstention et je laisserai Michelle apporter toutes les précisions de l'actualité de ce matin – la mise en place de ce RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> janvier. La difficulté que nous avons eue tient à la complexité du dossier. Le RIFSEEP est fait en deux parties : il y a une partie IFSE liée au poste et une partie CIA qui est la manière de servir pour le dire différemment.

La partie IFSE est construite à partir de fiches de postes et de groupes de fonctions répartie entre les catégories A, B et C. Pour les A, il y a trois catégories, pour les B, il y en a également trois et dans les C, il y en a deux. De plus, dans chaque catégorie, il y a des pondérations de notes et dans les pondérations, il y a notamment la partie « encadrement ». Il y a également, en bout de course, la partie « expérience professionnelle » qui doit être appréciée par la DRH. Bref, tout cela est une construction d'une complexité absolue dont je vous fais grâce à cette heure, mais cette complexité fait qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de dire à un agent donné quel sera le montant sur sa fiche de paye en bas à droite parce qu'il faut prendre en compte l'ensemble de ces critères, l'ensemble de ces cotations de postes, les mettre en perspective les unes par rapport aux autres pour arriver à un résultat concret en intégrant l'expérience professionnelle.

J'avais reçu un mandat du Bureau pour une enveloppe financière que j'ai évidemment respectée. J'ai, dans le courrier que vous aviez eu en copie, fait des propositions à l'ensemble des agents, que j'ai reprécisées lors des dernières réunions de négociation, et l'ouverture que j'ai faite a été sur une accélération dans le calendrier d'actualisation ; c'est-à-dire que je suis resté sur les enveloppes mais, si vous vous en souvenez, j'avais indiqué qu'il y aurait en moyenne, parce qu'on ne peut pas encore une fois individualiser les sommes, 100 € de plus en dynamique en 2021 par an et 100 € de plus en 2022.

La proposition que j'ai faite aux représentants du personnel, c'est de ramener tout sur 2021 ; donc, au lieu d'avoir 100 € en 2021 et 100 € en 2022, il y aura 200 € en 2021. Voilà pour le premier sujet.

Deuxième sujet qui était à la discussion, c'était la part de la manière de servir qui, selon les catégories, pouvait être de 10, de 12 ou de 15 % : 15 % pour les agents de catégorie A, 12 % pour les agents de catégorie B et 10 % pour les agents de catégorie C. J'avais proposé que ce soit un taux unique parce que je considère que si un Cadre A comme un Cadre B travaillent bien, il n'y a pas de raison que le pourcentage soit plus valorisé pour les agents de catégorie A que pour les agents de catégorie B et de catégorie C. C'est ce qui a été retenu par les représentants du personnel. Nous sommes donc sur le taux moyen, s'il n'y a pas eu de changement ce matin, de 12 % qui sera appliqué indifféremment pour l'ensemble des catégories.

Il y a le maintien aussi d'une extraction de ce régime indemnitaire pour ce qui est appelé improprement la prime de mai ; c'est-à-dire qu'il y aura un versement majoré de 360 € qui était la somme déjà versée actuellement, qui sera payée au mois de mai. Nous avons proposé de pouvoir la monter à 480 € en baissant au prorata la mensualisation ; les organisations syndicales ont préféré maintenir à 360 € ce montant qui est versé au mois de mai.

Dernier point qui a rassuré, si l'on peut dire, les représentants du personnel, c'est que je me suis engagé à ce que nous ayons une clause de revoyure à très court terme, une fois que les gens auront leur fiche de paye parce que c'est avec les fiches de paye qu'on va pouvoir se rendre compte concrètement de la réalité de l'augmentation parce que nous sommes dans une situation où les gens sont tellement inquiets que, alors même que nous annonçons 200 000 € de plus, ils vont se dire qu'ils vont gagner moins. C'est compliqué d'amener tout le monde sur ces dispositifs-là.

A partir du mois de juin, chacun aura ses 6 fiches de paye depuis le début de l'année. Nous regarderons cela avec la DRH et nous aurons une réunion en septembre pour apporter les correctifs individuels parce qu'il peut y avoir des bugs, y compris informatiques, dans la cotation et là s'il y a vraiment des choses incohérentes, nous pourrons les traiter bien avant, et au bout de six mois, nous aurons la lecture et nous verrons comment les choses se présentent mais je n'ai aucune inquiétude parce que nous sommes en augmentation par définition du régime indemnitaire.

Cela a été une période un peu compliquée, je vous l'avoue. Nous sommes passés par différents stades, y compris un débrayage, mais qui est resté cantonné à une demi-journée. Je dois dire que les relations ont été très bonnes dans le cadre du Comité Technique ; moi, j'ai participé à un seul, le précédent, et en ce qui concerne celui d'aujourd'hui, Michelle m'a rapporté que tout cela s'est fait dans un climat apaisé, et je crois qu'il faut remercier les représentants du personnel qui, eux aussi, avaient leurs mandants, et leurs mandants ne sont pas tous faciles à convaincre. Encore une fois, je dis que ces textes-là ne sont pas à la portée de l'ensemble des agents, et je dirai presque de l'ensemble des élus. C'est une vraie difficulté. Cette technicité-là est folle. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas partager ces dossiers-là de façon sereine avec des agents parce que c'est trop complexe. C'est la réalité du statut de la Fonction Publique Territoriale.

En tout cas, je vais laisser Michelle nous apporter les précisions qu'elle souhaite là-dessus, et je la remercie du relais qu'elle a pu prendre après Roland pour finaliser ces discussions.

**Mme LABLANQUIE.**- A ce sujet, je voudrais dire que, ce matin, au Comité Technique, tout le monde pensait à Roland CORNET parce que c'est un dossier qui arrivait à son aboutissement et il est évident qu'il l'aurait très bien mené s'il avait été là, et les représentants du personnel y étaient sensibles aussi.

Il est vrai que c'était une ambiance assez sereine. Jean-Pierre ASTRUC était présent, ainsi que M. DESTANNES. Je crois que l'essentiel du travail et de la réflexion, et de l'opposition ou de la contestation était passé. Le résultat est accepté bien sûr avec une certaine prudence puisque c'est une abstention, mais je pense que cette abstention est aussi de la sagesse peut-être parce que, comme tu l'as dit, ils attendent beaucoup des résultats et des chiffres concrets. Cette clause de revoyure était essentielle. Elle est essentielle pour tout le monde, non seulement pour les représentants du personnel, mais aussi pour notre collectivité, parce qu'il y a quand même une espèce de flou un peu autour de tous ces chiffres.

Je pense qu'il faut aussi remercier l'équipe de la DRH et M. DESTANNES parce qu'ils ont été soumis à beaucoup de travail qu'ils ont dû assumer de manière souvent urgente, et c'était quand même dans un climat parfois un peu tendu néanmoins. Mais, après cette réunion de ce matin, je crois qu'à midi tout le monde était content que la délibération soit présentée ce soir et, je l'espère, votée ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Michelle, pour l'accompagnement à ce dossier qui vous est présenté. Si vous insistez vraiment, je vous raconte la délibération. Je pourrais vous la commenter et Michelle également, et Serge DESTANNES est à votre disposition pour clarifier tout cela.

Je mets aux voix la délibération sur le RIFSEEP.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 56 est adoptée à l'unanimité. Je suis ravi de constater que le RIFSEEP est adopté. Je n'avais pas d'interrogation au niveau du Conseil Communautaire, mais je vous avoue que la période n'était pas très calme pour traiter des sujets comme celui-là. J'étais un peu inquiet, mais la sagesse l'a emporté.

**DÉLIBÉRATION N° 57 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 (MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL-2018-155)**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Embarqués dans cette disposition-là, vous saviez que nous avons la dimension « temps de travail » qui n'était pas une mince affaire non plus à digérer. A ce titre, vous avez une délibération qui intègre dans le régime indemnitaire, après avis favorable là aussi du Comité Technique, 200 € qui viennent compléter ce qui avait été décidé en 2018 et qui est versé annuellement, qui était une somme de 500 € ; nous sommes donc à 700 € qui représentent en gros la compensation.

Le tableau que vous avez sur table est le même que précédemment, avec une augmentation de 200 € sur la part statutaire pour chacune des catégories.

Je mets également cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Décisions prises depuis le dernier Conseil du 30 septembre 2019**

Vous avez le tableau des décisions du Président et du Bureau Communautaire, dont nous devons prendre acte, sauf questions particulières.

Pas de questions sur les décisions. Nous en prenons acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Merci beaucoup pour votre attention. Nous avons tenu un horaire décent.

Bonne soirée. Bonnes fêtes à tous et à toutes. Nous nous revoyons pour un prochain Conseil Communautaire en février. Merci à tous.

**(La séance est levée à 23 h 35)**

---